

# PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN SUR LES ESPÈCES MARINES

2013–2017



**PROE**

Programme régional océanien  
de l'environnement

#### **Catalogage avant publication – Bibliothèque/CID du PROE**

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Programme régional océanien sur les espèces marines 2013 – 2017 – Apia. Samoa : PROE, 2012  
p. cm.

ISBN : 978-982-04-0477-9 (version papier)

978-982-04-0478-6 (version électronique)

1. Mammifères marins – Conservation – Océanie. 2. Conservation des ressources naturelles – Océanie. 3. Baleines – Océanie. 4. Dauphins – Océanie. 5. Dugongs – Océanie. 6. Tortues – Océanie. I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE). II. Titre.

599.0995

Photos de couverture (de haut en bas) : Laurence Bachet, Province Sud, Nouvelle-Calédonie ; Andy Bruckner, NOAA ; Commonwealth d'Australie (GBRMPA).

© Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement 2013

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le PROE autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention du Programme et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit.

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

P.O. Box 240, Apia, Samoa,

Téléphone : + 685 21929, Télécopie : +685 20231

**[www.sprep.org](http://www.sprep.org)**

*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*



# PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN SUR LES ESPÈCES MARINES

2013–2017

La traduction et l'impression de cette version financées par:





# Dédicace

# Lui Bell

1956–2012



Le *Programme régional océanien sur les espèces marines 2013–2017* est dédié à la mémoire de Lui Bell.

Lui, qui a occupé pendant sept ans le poste de Conseiller du PROE sur les espèces marines, était l'élément moteur de la conservation et de la gestion des espèces marines dans la région. Son engagement passionné a inspiré des communautés et des dirigeants d'États et de territoires océaniques tout au long de sa carrière.

Lui était un être exceptionnel à tous points de vue. Il faisait partie de ces rares personnes capables de communiquer aussi bien avec des villageois et des chefs de gouvernement que des représentants d'organisations internationales, et d'obtenir des résultats positifs grâce à ces échanges. Il excellait dans l'art d'établir des partenariats fructueux visant la réalisation des objectifs régionaux de conservation du milieu marin : avec la Convention sur les espèces migratrices, la NOAA, l'IFAW, Conservation International et bien d'autres encore.

Le Programme sur les espèces marines 2013–2017 est le fruit de nombreuses années de collaboration entre Lui et nos partenaires et gouvernements. Mais on se souviendra surtout de lui pour les mesures prises pour conserver et gérer efficacement les dugongs, les tortues, les cétacés et les autres espèces marines. Son travail et son engagement portent déjà leurs fruits, comme en attestent la création de sanctuaires de baleines et de requins dans le Pacifique et notre meilleure connaissance de la situation régionale concernant les tortues.

Son professionnalisme, sa jovialité et son esprit d'équipe manqueront beaucoup à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître ; nous nous devons de l'honorer en veillant à la réalisation de ses objectifs de conservation des espèces marines, pour le bien des générations actuelles et futures.



# Avant-Propos

Organisation régionale chargée de la protection et du développement durable de l'environnement océanien, le PROE encourage la collaboration et apporte l'aide nécessaire pour veiller à l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources et espèces naturelles. La conservation et la gestion des espèces migratrices menacées, en particulier des dugongs, des baleines, des dauphins et des tortues marines, ont longtemps été au cœur du travail mené par le PROE pour préserver la biodiversité. Depuis 2003, le PROE et ses partenaires ont élaboré, révisé et exécuté trois Plans d'action régionaux consolidés sur les espèces marines dans le cadre d'une initiative conçue, approuvée et mise en œuvre par les États et territoires membres du PROE. Le Plan régional d'action pour les requins a été élaboré et lancé conjointement par la CPS, la FFA et le PROE en 2009.

L'engagement du PROE et de ses partenaires reflète l'importance régionale et mondiale de la conservation de nos espèces marines emblématiques mais également leur rôle majeur dans de nombreuses cultures et traditions de notre région. Cet important lien risque d'être rompu si ces espèces disparaissent, alors que plusieurs espèces sont déjà menacées. De plus, ces grandes espèces marines jouent un rôle écologique important dans le fonctionnement des habitats et systèmes côtiers et océaniques. Elles revêtent également une importance économique croissante grâce aux formidables expériences écotouristiques associées, telles que l'observation des baleines, et à leurs appréciables retombées économiques.

Les Plans d'action sur les espèces marines 2013-2017 profitent de l'élan suscité par les succès des plans antérieurs. De nombreux progrès et résultats ont été enregistrés dans les domaines de la politique, de la législation, de la recherche et de la sensibilisation pour mieux assurer la protection des espèces marines, notamment grâce à l'établissement d'aires marines protégées, de sanctuaires couvrant des zones économiques exclusives nationales, de moratoires et d'accords régionaux conclus dans le cadre de conventions internationales. La participation croissante des communautés locales à la mise en œuvre de ces plans régionaux est particulièrement encourageante, du fait de leur rôle essentiel dans la conservation et la gestion de ces espèces.

Les Plans d'action sur les espèces marines 2013 – 2017 correspondent à de nouvelles orientations reposant sur les enseignements tirés des récents plans d'action. Les domaines d'intervention sont renforcés tandis que des actions prioritaires spécifiques couvrent les principaux événements planétaires dans le respect des stratégies existantes, tout en examinant les questions abordées dans les conventions internationales pertinentes.

Je rends hommage à tous ceux qui, en Océanie et ailleurs, continuent de travailler sans relâche à la conservation de ces espèces migratrices menacées et fais appel à votre passion et à votre persévérance pour veiller à leur survie dans nos océans.



**David Sheppard**

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
PROE





# Table des Matières

DÉDICACE: LUI BELL (1957-2012)	3
AVANT-PROPOS	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
<b>PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN SUR LES ESPÈCES MARINES 2013-2017</b>	
VISION GLOBALE	9
INTRODUCTION	9
PROBLÈMES DE CONSERVATION	11
APPROCHE STRATÉGIQUE	11
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	12
MOBILISATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES	12
CONSTITUTION DE RÉSEAUX, ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET GESTION DE L'INFORMATION	13
MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION	13
<b>PLAN D'ACTION POUR LES DUGONGS 2013-2017</b>	<b>15</b>
<b>PLAN D'ACTION POUR LES TORTUES MARINES 2013-2017</b>	<b>27</b>
<b>PLAN D'ACTION POUR LES BALEINES ET LES DAUPHINS 2013-2017</b>	<b>43</b>



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AMG</b>	Aire marine gérée
<b>AMP</b>	Aire marine protégée
<b>ANCR</b>	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer
<b>CBI</b>	Commission baleinière internationale
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CITES</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>CMS</b>	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
<b>CNULD</b>	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
<b>CORP</b>	Conseil des organisations régionales du Pacifique
<b>CPS</b>	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
<b>DPI</b>	Droits de propriété intellectuelle
<b>EIE</b>	Évaluation de l'impact sur l'environnement
<b>ETIO</b>	États et Territoires insulaires océaniques
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FFA</b>	Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique
<b>FFEM</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>IAC</b>	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
<b>IFAW</b>	Fonds international pour la défense des animaux
<b>IFREMER</b>	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
<b>IOSEA</b>	Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est
<b>MTAP</b>	Plan d'action pour les tortues marines
<b>NMFS</b>	Service national des pêches maritimes (États-Unis)
<b>OIG</b>	Organisation intergouvernementale
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ORGP</b>	Organisations régionales de gestion des pêches
<b>PANSB</b>	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
<b>PIGWOW</b>	Directives océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins
<b>PPPH</b>	Pays pratiquant la pêche hauturière
<b>PROE</b>	Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement
<b>RMTCP</b>	Programme régional pour la conservation des tortues marines
<b>SNDD</b>	Stratégies nationales de développement durable
<b>SPTO</b>	Organisation du tourisme du Pacifique Sud
<b>SPWRC</b>	Groupe de recherche pour les cétacés du Pacifique Sud
<b>TREDS</b>	Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues
<b>UICN</b>	Union mondiale pour la nature (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources)
<b>USP</b>	Université du Pacifique Sud (Fidji)
<b>WCPFC</b>	Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest
<b>WDAP</b>	Plan d'action pour les baleines et les dauphins
<b>WDCS</b>	Société pour la conservation des baleines et des dauphins
<b>WPRFMC</b>	Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental
<b>ZEE</b>	Zone économique exclusive



# Programme Régional Océanien sur les Espèces Marines 2013–2017

## VISION GLOBALE

Le Programme sur les espèces marines du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) définit une stratégie régionale en vue de la conservation et de la gestion concertées des dugongs, des tortues marines, des baleines et des dauphins. D'autres espèces marines dont la conservation est préoccupante y seront ajoutées en fonction des besoins. Cette stratégie, qui sera mise en œuvre par des plans d'action au cours de la période 2013-2017, permettra aux peuples insulaires océaniques de jouer un rôle moteur dans la réalisation de la vision suivante :

Un océan Pacifique sain, qui puisse pourvoir à la subsistance de populations durables de baleines, de dauphins, de tortues marines, de dugongs et d'autres espèces, répondre aux aspirations des peuples insulaires océaniques et protéger leur patrimoine naturel et culturel.

## INTRODUCTION

Le Pacifique insulaire, qui correspond à la zone d'action du PROE, s'étend sur une superficie de 32 millions de kilomètres carrés et est situé au milieu du plus grand habitat marin ininterrompu de la planète, l'océan Pacifique. Il abrite un très large éventail d'animaux marins, dont des cétacés (baleines et dauphins), des siréniens (dugongs), des tortues marines, etc. Plus de la moitié des espèces de cétacés connues dans le monde y vivent. Cette région accueille également les plus grandes populations de dugongs, tortues vertes, tortues imbriquées et tortues caouannes qui existent encore dans le monde.

Les dugongs, les tortues, les baleines, les dauphins et les autres grandes espèces marines jouent un rôle écologique important dans le fonctionnement des habitats et systèmes côtiers et océaniques. Ils sont souvent considérés comme le fleuron des espèces vivant dans les écosystèmes marins du Pacifique et ils figurent souvent en bonne place dans la promotion touristique d'un grand nombre d'États et de Territoires insulaires océaniques (ETIO). La santé continue des populations de ces animaux marins est donc essentielle à celle de l'océan Pacifique.

Ces créatures marines constituent également un élément essentiel de la culture et du patrimoine océaniques. Les légendes et histoires sur les mammifères marins, les tortues marines et les autres grandes espèces marines, ainsi que les utilisations traditionnelles de ces créatures, illustrent leur importance et leur rôle dans l'identité, le mode de vie et le patrimoine des peuples de cette région.

Toutes les espèces sont menacées par la surpêche, mais ces espèces à grande longévité et faible potentiel reproductif sont particulièrement vulnérables à ces pratiques et à la modification de leur environnement. Les dugongs et les tortues ont été massivement chassés dans la région, à des fins traditionnelles et vivrières et, plus récemment, à des fins commerciales. Ils sont désormais considérés comme menacés dans toute leur aire de répartition et nombre de populations isolées ou de petite taille sont en danger d'extinction. Les dauphins ont également été chassés pour leur chair, souvent à l'occasion de battues locales. Ces espèces sont très recherchées comme source alimentaire (viande et huile) et médicinale (huile), et leur carapace (tortues), leur peau et leurs os (dugongs et cétacés) sont souvent utilisés pour fabriquer des bijoux et des bibelots. En Nouvelle-Calédonie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (province de Manus) et aux Îles Salomon (Malaita), les os des dugongs et les dents des petits cétacés ont joué un rôle important dans certaines cérémonies, par exemple les mariages et les obsèques. Aux Fidji, les *tabua* (dents de cachalots) sont très recherchées pour les cérémonies et échanges culturels.

Si la pêche des dugongs et des tortues marines a sans doute été viable dans le passé, de nos jours, la présence de populations humaines sans cesse plus nombreuses associée à l'utilisation de nouvelles technologies (moteurs hors-bord, filets maillants, etc.) a eu de graves conséquences sur plusieurs espèces, d'où une fragmentation de leurs populations et même leur extinction au niveau local.

Au cours des dix-neuvième et vingtième siècles, les opérations commerciales de pêche à la baleine, essentiellement menées par des pays extérieurs à la région, ont très fortement réduit les populations de baleines en âge de reproduction du Pacifique Sud, qui ont probablement disparu dans certaines zones. On assiste à une prise de conscience croissante de la valeur de l'exploitation non abusive de toutes les espèces marines, à savoir de ses avantages sociaux, économiques et culturels pour les populations locales (par exemple, les activités touristiques en mer ou à terre, telles que l'observation des baleines).

La répartition et les voies migratoires de la plupart de ces espèces transcendent les frontières internationales, ce qui contribue à leur vulnérabilité. Ainsi, les États et Territoires insulaires océaniques ont-ils pour responsabilité partagée d'assurer le rétablissement et le maintien de populations viables de ces espèces et de leurs habitats, notamment dans le cadre des dispositions de différents accords internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les préoccupations vont croissant, de nos jours, quant à la menace grandissante qui pèse sur l'état d'un grand nombre de ces espèces symboles et à la nécessité d'adopter une approche concertée et coordonnée, entre les pays insulaires du Pacifique, pour stopper et renverser cette tendance au déclin.



## PROBLÈMES DE CONSERVATION

Outre les menaces susmentionnées qui pèsent sur ces espèces, les problèmes et défis prédominants en matière de conservation dans le Pacifique insulaire sont les suivants :

- Le manque de statistiques et informations, notamment sur les paramètres de base de la population, et l'insuffisance des statistiques à long terme ;
- L'absence ou l'insuffisance de travaux de recherche, d'inventaires et de programmes de suivi sur la situation actuelle ou sur le long terme ;
- L'insuffisance des programmes de sensibilisation et d'éducation ;
- Les compétences/capacités limitées, au niveau national, pour diriger et animer des activités de conservation des espèces ;
- Les mécanismes de gestion nationaux limités pour protéger les animaux marins et leurs habitats ;
- Le manque de ressources, et notamment les difficultés d'accès à des financements à long terme ;
- Les échanges d'information, les liens et la collaboration limités aux niveaux national et régional ; et
- L'absence de capacité coercitive.

## APPROCHE STRATÉGIQUE

Les peuples insulaires océaniques sont les gardiens de leur milieu marin et leur mode de vie dépend de ses ressources. Le Programme sur les espèces marines 2013-2017 soutient leur rôle en :

- Améliorant les connaissances, la sensibilisation et la compréhension au sujet de ces espèces, de leurs habitats et de leurs valeurs écologiques et culturelles ;
- Renforçant les capacités et mobilisant des ressources humaines et financières pour permettre la mise en œuvre des plans d'action ;
- Recensant et atténuant les menaces ;
- Améliorant l'état des espèces marines et de leurs habitats grâce à une meilleure gestion ;
- Promouvant des pratiques appropriées de gestion coutumière et de conservation traditionnelle ;
- Veillant à ce que les populations d'espèces marines se rétablissent et continuent de remplir leurs rôles écologiques ;
- Promouvant l'utilisation durable des espèces marines, y compris leur exploitation non abusive (tourisme, etc.) ;
- Développant la coopération et la coordination aux niveaux national, régional et international ; et
- Promouvant des approches portant sur plusieurs espèces.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Ces plans d'action et leur mise en œuvre relèvent de la responsabilité collective des Membres du PROE, du Secrétariat du PROE, des organisations non gouvernementales et gouvernementales partenaires et des organisations du secteur privé.

## MOBILISATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

Le Secrétariat du PROE continuera à jouer un rôle important dans toutes les activités susceptibles de faciliter les échanges d'information, les efforts de coordination, le renforcement des capacités, l'obtention de ressources, et le suivi et le contrôle réguliers de la mise en œuvre des plans d'action.

Il apparaît évident qu'outre les capacités existantes au niveau national, d'importantes ressources supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les buts et objectifs de ces plans d'action. Nous, peuples insulaires océaniques, lançons donc un appel à tous les partenaires bailleurs et à tous les sympathisants afin qu'ils contribuent à l'obtention des ressources supplémentaires nécessaires à l'application des plans d'action aux niveaux régional et national.

### **OBJECTIF : Appliquer des mesures permanentes et efficaces pour faciliter la mise en œuvre, la gestion et la coordination des plans d'action régionaux sur les espèces marines**

<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>
1 : Intégrer les actions sur les espèces marines dans les autres projets ou programmes nationaux (tels que les Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité, y compris les projets ayant des possibilités de financement telles que le FEM).	Membres
2 : Examiner les possibilités de financement par l'intermédiaire d'universités, d'ONG, d'institutions et d'initiatives.	Tous
3 : Élaborer et préparer des demandes de financement portant spécifiquement sur les questions relatives aux espèces marines, notamment les actions prioritaires recensées dans ces plans d'action.	Tous
4 : Continuer de fournir régulièrement des informations sur les possibilités de financement.	PROE
5 : Identifier par des mécanismes appropriés (par exemple, mémorandum d'entente sur les dugongs) des conseillers techniques et obtenir leur soutien aux plans d'action sur les espèces marines.	PROE
6 : Soutenir activement la conservation de la biodiversité des espèces marines en consacrant des ressources humaines, financières, etc. suffisantes.	Membres
7 : Susciter l'engagement des Membres en faveur des espèces marines et de la conservation de la biodiversité dans le cadre de forums tels que la Conférence annuelle du PROE.	PROE

### **INDICATEURS :**

- Actions intégrées et appliquées par le biais de projets/programmes nationaux.
- Propositions de financement soumises et activités réalisées.
- Partenariats établis pour tous les États insulaires océaniques de l'aire de répartition.
- Conseiller technique mis à disposition.

# CONSTITUTION DE RÉSEAUX, ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET GESTION DE L'INFORMATION

Le Secrétariat du PROE assumera la responsabilité première de la constitution des réseaux, de la gestion de l'information, de l'archivage et de l'établissement de rapports au niveau régional. Pour ce faire, le PROE continuera de s'appuyer sur les rapports et les informations des membres et des partenaires.

## MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION

**OBJECTIF : Assurer le succès de la mise en œuvre du Programme sur les espèces marines par une gestion, une coordination et une communication efficaces et permanentes.**

Actions	Promoteur
1. Fournir des services de facilitation et de coordination aux niveaux régional et national en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurant le maintien du Programme sur les espèces marines au sein du PROE et des postes associés ;</li> <li>▪ Désignant des responsables nationaux de la mise en œuvre des plans d'action du Programme sur les espèces marines et de l'établissement des rapports sur cette mise en œuvre, au niveau national.</li> </ul>	PROE Membres/ Partenaires
2. Continuer de créer puis consolider des réseaux pour les dugongs, les tortues marines, les baleines, les dauphins et les requins, composés de membres et partenaires du PROE, y compris des organisations intergouvernementales (OIG), des organisations non gouvernementales (ONG), des bailleurs, des experts techniques et d'autres parties intéressées en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérant des listes de diffusion ;</li> <li>▪ Gérant une base de données de contacts ;</li> <li>▪ Diffusant régulièrement à la liste des contacts des informations pertinentes sur les plans d'action ;</li> <li>▪ S'assurant que le PROE dispose d'informations à jour ;</li> <li>▪ Encourageant la constitution de réseaux au niveau national ;</li> <li>▪ Facilitant l'accès aux informations et aux ressources, notamment aux rapports scientifiques et techniques.</li> </ul>	PROE PROE PROE Membres Membres PROE/ Partenaires
3. Élaborer et appliquer une stratégie de communication permettant la réalisation d'actions efficaces de vulgarisation et d'obtention de soutien, aux niveaux national, régional et international en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparant un dossier de communication et de vulgarisation en consultation avec les Membres et les partenaires du PROE ;</li> <li>▪ Formant les coordonnateurs nationaux afin qu'ils utilisent et transmettent efficacement les informations, y compris en leur apportant un soutien s'il est nécessaire de procéder à une traduction ;</li> <li>▪ S'assurant que les publics visés comprennent les responsables politiques, les communautés locales, les organismes donateurs, les OIG, les ONG, les experts techniques ;</li> <li>▪ Favorisant la compréhension et la contribution des communautés et des décideurs.</li> </ul>	PROE PROE  Membres Membres
4. Élaborer et appliquer des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettant au point pour les Membres et partenaires du PROE une formule de présentation de rapports rationnelle et simple, puis faire en sorte qu'elle puisse être utilisée en ligne ;</li> <li>▪ Incorporant les informations tirées des rapports sur les plans d'action dans d'autres mécanismes nationaux d'établissement de rapports, lorsque cela est possible et approprié (par ex. pour la CDB, la CMS, la CCNUCC, la CITES et la CNUDL) ;</li> <li>▪ Établissant un rapport annuel sur l'application des plans d'action, pour soumission aux Conférences du PROE ; ce rapport devrait essentiellement porter sur les progrès accomplis au niveau national, et notamment sur les réussites et les contraintes, et sur la mise en œuvre des arrangements conclus dans le cadre de la CMS ; on devrait en outre renforcer le besoin de produire des rapports annuels (plutôt qu'un rapport final) ;</li> <li>▪ Procédant à un examen à mi-parcours et à un examen final de la mise en œuvre des plans d'action, notamment des enseignements tirés de l'expérience, et soumettant un rapport de situation aux Membres et aux partenaires du PROE.</li> </ul>	PROE  Membres  PROE/ Membres/ Partenaires PROE/ Partenaires

**OBJECTIF : Assurer le succès de la mise en œuvre du Programme sur les espèces marines par une gestion, une coordination et une communication efficaces et permanentes.**

Actions	Promoteur
<p>5. Mettre au point et utiliser un système de gestion de l'information comprenant des bases de données sur les enseignements tirés de l'expérience, les réalisations et les investissements accessibles ; encourager et favoriser le partage d'informations en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimisant l'accès en ligne aux informations et bases de données sur les plans d'action ;</li> <li>▪ Assurant l'archivage des rapports et des informations via la bibliothèque et le Centre d'information et de documentation du PROE ;</li> <li>▪ Veillant à ce que le système de gestion de l'information soit rapidement disponible et facilement accessible ;</li> <li>▪ Veillant au respect des restrictions sur les sources d'information, le cas échéant.</li> </ul>	<p>PROE PROE PROE PROE</p>
<p>6. Encourager et favoriser, le cas échéant et en fonction des besoins nationaux, l'intégration des priorités du Programme sur les espèces marines et des plans d'action dans les stratégies, plans et projets nationaux.</p>	<p>Membres</p>
<p>7. Encourager et favoriser, le cas échéant et en fonction des besoins régionaux et internationaux, l'intégration des priorités du Programme sur les espèces marines et des plans d'action dans les stratégies régionales et internationales.</p>	<p>Membres/ PROE/ Partenaires</p>
<p>8. Faciliter la création d'un groupe de travail technique informel et ouvert, comprenant des scientifiques, des responsables de l'élaboration des politiques, des gestionnaires, etc., chargé de donner des conseils techniques sur l'application des plans d'action, en fonction des besoins. En tant qu'élément constitutif de ce groupe de travail technique, encourager et favoriser l'établissement de liens avec les groupes correspondants de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN.</p>	<p>PROE</p>
<p>9. Continuer de renforcer la collaboration avec les secrétariats de la CMS et de la CITES ainsi qu'avec d'autres conventions et AME sur les espèces.</p>	<p>PROE/ Membres</p>
<p>10. Stimuler la collaboration et la coopération nationales, régionales et internationales en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instaurant le dialogue et une collaboration avec les secteurs des pêches, du tourisme et des transports aux niveaux régional et national, dans les domaines de l'information, des actions de sensibilisation et des mesures de gestion, pour étudier les impacts des actions engagées ;</li> <li>▪ Renforçant la collaboration entre institutions au niveau national et avec le secteur privé ; et</li> <li>▪ Renforçant les partenariats avec les ONG aux niveaux national, régional et international.</li> </ul>	<p>Membres/ PROE/ Partenaires Membres Partenaires/ Membres</p>
<p>11. Trouver et apporter les réponses appropriées aux besoins de conservation des autres espèces marines, et les soumettre aux Membres du PROE.</p>	<p>PROE</p>







# Plan d'Action pour les Dugongs

## 2013–2017

**BUT:** Maintenir et améliorer l'état et les habitats des populations de dugongs, conformément aux traditions des peuples des États insulaires océaniques de leur aire de répartition.

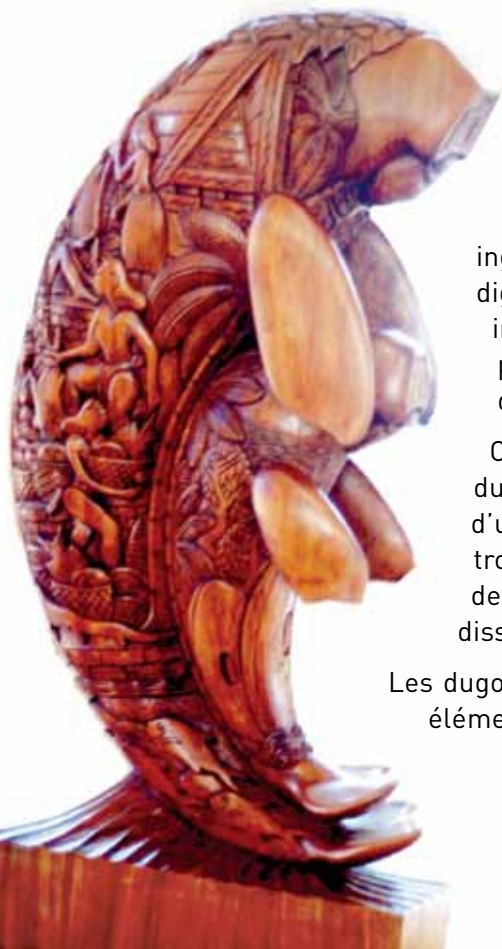
### INTRODUCTION

Le dugong (*Dugong dugon*) est la seule espèce survivante de la famille des Dugongidae et le seul mammifère marin strictement herbivore. Son parent le plus proche, la Rhytine de Steller, a été chassé jusqu'à son extinction, 27 ans après sa découverte au dix-huitième siècle. Les dugongs vivent longtemps et se reproduisent lentement (faible taux de reproduction, long temps de reproduction et fort investissement dans la progéniture). Leur durée de vie dans la nature est d'environ 70 ans (le plus vieux dugong recensé est une femelle de 73 ans). Ils commencent à se reproduire entre les âges de 7 et 17 ans, leur période de gestation oscille entre 13 et 15 mois et les femelles allaitent leurs petits pendant 14 à 18 mois. Elles ont un seul petit tous les 2 ans et demi à 7 ans, en fonction de leurs possibilités d'alimentation. Pour cet animal, la survie à l'âge adulte est le paramètre le plus critique de leur cycle biologique et les populations ne peuvent se maintenir que si les taux de mortalité dus à l'activité humaine sont faibles.

Les dugongs passent la plupart de leur temps à se nourrir dans les verdières, dans des eaux peu profondes (moins de 10 mètres). Les dugongs jouent un important rôle écologique dans la structure des verdières du fait de leur dépendance à l'égard de ces écosystèmes. Lorsqu'il y a perte d'habitat, les dugongs peuvent retarder leur reproduction et se déplacer vers une autre verdière. Ils maximisent leur ingestion de nutriments en sélectionnant les espèces de verdières les plus digestes et les plus riches. Ils peuvent compléter leur alimentation par des invertébrés (polychètes, ascidies, mollusques et crustacés). Les dugongs peuvent parcourir des distances de plusieurs centaines de kilomètres en deux ou trois jours.

Compte tenu des caractéristiques de leur cycle biologique, les populations de dugongs mettent beaucoup de temps à se rétablir lorsqu'elles disparaissent d'une zone donnée. De plus, les communautés d'algues marines qui ne se trouvent plus sous l'influence des activités de broutage des dugongs risquent de laisser la place à des espèces moins favorables à ces animaux, les dissuadant ainsi de revenir.

Les dugongs sont une source très importante d'alimentation de subsistance et un élément important des traditions culturelles océaniques.



## RÉPARTITION DES ESPÈCES

Les dugongs vivent dans 38 à 45 pays et territoires, dans les eaux côtières et insulaires tropicales et subtropicales de l'Afrique orientale, dans l'océan Indien, à Vanuatu, dans l'océan Pacifique, entre environ 26 et 27° de part et d'autre de l'équateur. Bien qu'on les trouve toujours aux confins de leur aire de répartition, ils ont disparu de plusieurs zones.

On estime généralement que dans une grande partie de son aire de répartition, le dugong n'est plus représenté que par des reliquats de population séparés par de vastes zones dans lesquelles ses effectifs se sont beaucoup réduits ou ont déjà disparu. Les seules grandes populations de dugongs existant à l'heure actuelle sont celles de l'Australie septentrionale et du sud-ouest de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que du golfe Persique.

Les dugongs ne vivent que dans six États et Territoires membres du PROE : Australie, Îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu. La population de dugongs des Palaos est considérée comme la plus isolée du monde et il y a peu de chances qu'elle puisse être complétée par un recrutement en provenance d'une autre zone. Selon un rapport, « L'archipel de Vanuatu constitue la limite est de l'aire de répartition du dugong. Les verdrières sont de moins en moins fréquentes et diverses à mesure que l'on se dirige vers l'est de l'océan Pacifique, ce qui représente une barrière naturelle pour l'expansion de l'aire de répartition du dugong dans cette direction ». Du fait de leur très importante mobilité, les dugongs sont capables de traverser les zones économiques exclusives de plusieurs pays.

## ÉTAT DE L'ESPÈCE

Le dugong compte parmi les vertébrés marins de grande longévité, tels que les tortues et les cétacés côtiers, menacés par l'activité humaine (Preen, 1998). Classé comme une espèce menacée d'extinction (« vulnérable ») au niveau mondial sur la Liste rouge 2008 de l'UICN, le dugong est donc confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. Toutes les populations de dugongs sont également inscrites à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui interdit le commerce international de ces espèces. Le dugong est également inscrit à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), ce qui signifie que son état de conservation est défavorable et qu'il faut conclure des accords internationaux pour sa conservation et sa gestion.

L'état des populations de dugongs est en général inconnu dans le Pacifique insulaire (à l'exception du détroit de Torres), mais il est préoccupant, en particulier dans les eaux des Palaos où il est très probable que cet animal soit en voie d'extinction. Dans son étude régionale utilisant les paramètres de l'UICN, Marsh (2010) estime que la population de dugongs des Palaos peut être classée comme « en danger critique d'extinction » tandis que celles des autres îles océaniques figurent dans la catégorie « données insuffisantes ».

## SAVOIRS TRADITIONNELS ET COUTUMES

Le dugong joue un rôle important dans la culture des communautés insulaires océaniques. Dans certaines sociétés, cet animal est considéré comme un symbole majeur en raison de sa grande taille et de sa force, et il joue un rôle de premier plan dans les légendes et contes locaux. Les activités liées à la chasse au dugong et à la préparation de leur viande sont également très importantes et sont une expression de traditions culturelles anciennes.

Certaines parties bien précises du dugong sont utilisées lors de manifestations coutumières (par exemple, mariages, cérémonies funèbres et autres fêtes traditionnelles), et aussi pour fabriquer des objets traditionnels, notamment des tambours, des cuillères, des grattoirs, des hameçons, des lacets et des colliers. Alors que la viande de dugong est un plat traditionnel parfois très recherché dans certaines sociétés, leur abattage reste un tabou dans d'autres cultures.

# POSSIBILITÉS DE GÉNÉRATION DE REVENUS GRÂCE À L'ÉCOTOURISME

À l'instar des activités écotouristiques axées sur les animaux marins (observation des baleines et des dauphins), plusieurs pays proposent des activités d'observation des dugongs (Australie, Philippines et Vanuatu) ou de nage avec les dugongs (Philippines et Vanuatu).

## MENACES

D'une manière générale, on peut classer en deux catégories les menaces qui pèsent sur les dugongs : celles qui sont une cause directe de mortalité et celles qui provoquent une perte ou une dégradation de leur habitat.

Parmi les menaces qui sont une cause directe de mortalité pour le dugong figurent les suivantes :

- La pêche à des fins alimentaires, médicinales ou artisanales : Les dugongs sont une cible facile pour les chasseurs côtiers et ils sont recherchés de longue date pour leur viande, huile, peau, os et dents. Certaines parties bien précises du dugong sont utilisées lors de manifestations coutumières (par exemple, mariages, cérémonies funèbres et autres fêtes traditionnelles), et aussi pour fabriquer des objets traditionnels, notamment des tambours, des hameçons et des colliers. Il s'agit probablement de la plus grande menace pesant sur ces animaux dans le Pacifique insulaire, compte tenu de leur faible population ou de la méconnaissance de leur état. Dans la plupart des pays, on ne sait pas si le niveau de la pêche est viable tandis que l'utilisation de matériel de pêche moderne préoccupe.
- Les prises accessoires, les méthodes de pêche destructrices et les collisions avec les navires : On estime que la noyade accidentelle de dugongs pris dans des équipements de pêche tels que des filets a contribué au déclin de l'espèce dans certaines zones des États océaniques de l'aire de répartition. L'intensification du trafic maritime accroît également la probabilité, pour les dugongs, d'être tués lors de collisions avec des navires.

Du fait de leur dépendance à l'égard des verdières, les dugongs sont très vulnérables à la perte ou à la perturbation de leur habitat. Les menaces qui pèsent sur leur habitat sont notamment :

- Les aménagements côtiers, y compris les établissements humains : Ces activités augmentent la sédimentation et la turbidité dans les eaux côtières où l'on trouve les verdières. La sédimentation et la turbidité ne font pas qu'étouffer les verdières : elles réduisent aussi l'intensité de la lumière qui leur parvient, d'où une dégradation de leurs étendue, densité et productivité.
- Le ruissellement de nutriments terrestres : Ce ruissellement provoque un enrichissement en substances nutritives, qui entraîne une augmentation de la croissance épiphyte dans la colonne d'eau, laquelle contribue à la diminution des niveaux de lumière sur les verdières. L'enrichissement en substances nutritives peut également modifier la structure communautaire des verdières, par exemple en favorisant la croissance des algues aux dépens des verdières.
- La pollution agricole : Le ruissellement des herbicides agricoles présente un risque potentiel pour les verdières.



## THÈMES ET OBJECTIFS

THÈMES	OBJECTIFS
1. Information, sensibilisation/éducation et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la sensibilisation à l'importance des dugongs et de leurs habitats et partager des informations à cette fin</li> </ul>
2. Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités nationales pour améliorer la gestion des dugongs</li> </ul>
3. Réduction des menaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les causes directes et indirectes des lésions et des morts chez les dugongs.</li> </ul>
4. Gestion et protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la gestion et la protection des habitats des dugongs.</li> <li>Améliorer la gestion et la protection des dugongs.</li> <li>Veiller à l'existence de mécanismes de soutien suffisants pour appuyer les initiatives et efforts nationaux.</li> <li>Améliorer le respect et la bonne application des textes.</li> </ul>
5. Savoirs traditionnels, propriété coutumière sur le domaine maritime et gestion des ressources traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, de la gestion des ressources traditionnelles et de la propriété coutumière sur le domaine maritime.</li> </ul>
6. Recherche et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer notre compréhension des populations de dugongs et de leurs habitats au moyen d'activités de recherche et de suivi</li> </ul>
7. Pratiques durables/interactions avec les dugongs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager des pratiques durables en matière d'interaction avec les dugongs</li> </ul>
8. Collaboration nationale, régionale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale</li> </ul>



© Commonwealth of Australia (GBRMPA).

# THÈMES, OBJECTIFS ET ACTIONS

<b>THÈME 1 : INFORMATION, SENSIBILISATION/ÉDUCATION ET COMMUNICATION</b>		
<b>OBJECTIF 1 : Améliorer la sensibilisation à l'importance des dugongs et de leurs habitats et partager des informations à cette fin</b>		
<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
1.1 : Élaborer des supports d'information et de sensibilisation sur les dugongs et leurs habitats.	Tous	Élevée
1.2 : Fournir une assistance aux États insulaires océaniques de l'aire de répartition pour leur permettre d'exécuter des programmes d'éducation et de sensibilisation efficaces et appropriés auprès du public.	PROE/ CMS/ Partenaires	Élevée
1.3 : Sensibiliser les communautés aux informations écologiques et biologiques sur les dugongs, les menaces auxquelles ils sont exposés et le besoin de les préserver ainsi que leurs habitats.	Membres/ Partenaires	Élevée
1.4 : Veiller à donner la possibilité aux dépositaires du savoir de partager le savoir traditionnel (dans le cadre de programmes de sensibilisation menés dans les communautés).	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
1.5 : Encourager et soutenir l'intégration dans les programmes scolaires d'information sur l'écologie et la biologie des dugongs et les questions de conservation.	Membres	Élevée
1.6 : Faciliter et encourager l'établissement de réseaux et de liens avec les groupes de suivi communautaire concernés tels que Seagrass Watch ( <a href="http://www.seagrasswatch.org">www.seagrasswatch.org</a> ) et d'autres ONG pour des échanges d'informations.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
1.7 : Maintenir à jour la page du site du PROE sur les dugongs, ainsi que la page Facebook créée pour l'Année océanique du dugong, et inclure des liens vers d'autres sites contenant des matériels pédagogiques sur ces animaux.	PROE	Intermédiaire
1.8 : Veiller à l'inclusion des dugongs dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de campagnes nationales, régionales et internationales de conservation.	Tous	Élevée
1.9 : Sensibiliser les utilisateurs d'engins nautiques à l'importance des dugongs et de leurs habitats et aux directives associées, afin d'encourager des pratiques de navigation responsables (par exemple, aller moins vite, ne pas jeter l'ancre dans les verdières, etc.). (Voir Actions 3.6 et 4.7)	Membres/ Partenaires	Élevée
1.10 : Sensibiliser les principaux secteurs industriels concernés à l'importance des dugongs et de leurs habitats, afin d'encourager des pratiques de navigation responsables (par exemple, aller moins vite, ne pas jeter l'ancre dans les verdières, etc.).	Membres/ Partenaires	Élevée
1.11 : Veiller à ce qu'il y ait un retour d'informations vers les communautés locales en ce qui concerne la gestion des dugongs, en particulier si les populations locales sont impliquées dans les inventaires, le suivi et/ou l'application des mesures visant à faire respecter la législation.	Membres/ Partenaires	Élevée
1.12 : Continuer de gérer la liste de diffusion des îles du Pacifique sur les dugongs, en diffusant des informations et en offrant des possibilités de partage d'expériences.	PROE	Élevée

**INDICATEURS :**

- Programmes d'éducation et de sensibilisation fournis aux États insulaires océaniques de l'aire de répartition du dugong.
- Fiches d'information sur les menaces produites, traduites si nécessaire et distribuées aux communautés et à toutes les parties concernées.
- Informations sur la conservation des dugongs incluses dans les programmes scolaires des États océaniques de l'aire de répartition.
- Page web sur les dugongs active et à jour sur le site du PROE.
- Parties concernées sensibilisées aux directives pour les engins nautiques (élaborées au titre des Actions 3.6 et 3.7).
- Liste de diffusion des îles du Pacifique sur les dugongs opérationnelle.

**THÈME 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS****OBJECTIF 1 : Renforcer les capacités nationales pour améliorer la gestion des dugongs**

Actions	Promoteur	Priorité
2.1 : Recenser et classer par ordre de priorité les compétences dont les autorités nationales, les communautés locales et les autres parties concernées ont besoin pour renforcer leurs capacités en matière de gestion des dugongs.	Membres	Élevée
2.2 : Renforcer les capacités nationales à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire, dans les domaines recensés au point 2.1, pour participer aux activités de gestion, de recherche et de suivi concernant les dugongs (accès aux connaissances spécialisées et ressources).	Membres/ Partenaires/ PROE	Élevée
2.3 : Encourager les ressortissants d'États insulaires océaniques de l'aire de répartition à obtenir des bourses d'étude pour développer les connaissances spécialisées sur les sciences marines connexes dans la région.	Membres/ Partenaires	Élevée
2.4 : Encourager les Océaniques à faire des études universitaires spécialisées sur la conservation/gestion des dugongs.	Partenaires	Élevée
2.5 : Encourager les universités et scientifiques de la région à renforcer les partenariats avec les États insulaires océaniques de l'aire de répartition afin d'accroître les activités de conseil et d'appui technique pour favoriser la gestion/conservation des dugongs et la recherche dans ce domaine (stages dans le cadre de projets sur les dugongs, voyages d'étude, etc.).	Partenaires/ Membres	Élevée

**INDICATEURS :**

- Compétences requises pour améliorer la gestion des dugongs recensées.
- Étudiants des États insulaires océaniques de l'aire de répartition engagés dans des études universitaires spécialisées sur les dugongs.
- Activités de formation dispensées pour renforcer les capacités nationales et communautaires en matière de gestion des dugongs.
- Stages effectués par des ressortissants des États de l'aire de répartition.

<b>THÈME 3 : RÉDUCTION DES MENACES</b>		
<b>OBJECTIF 1 : Réduire les causes directes et indirectes des lésions et des morts chez les dugongs</b>		
<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
3.1 : Déceler, examiner et évaluer les menaces existantes et potentielles pour les populations de dugongs au niveau national.	Membres/ Partenaires	Élevée
<b>(i) Prises directes</b>		
3.2 : Réduire au maximum la pêche illicite au dugong.	Membres/ Partenaires	Élevée
3.3 : S'assurer que l'utilisation des dugongs à des fins alimentaires et vivrières et à d'autres fins traditionnelles est durable dans les zones dans lesquelles la prise est autorisée.	Membres/ Partenaires	Élevée
3.4 : Promouvoir de nouveaux modes de subsistance auprès des pêcheurs de dugongs (travail comme guide ou pilote de bateau dans le secteur touristique).	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
<b>(ii) Interactions des pêches</b>		
3.5 : Réduire au maximum les prises et morts accidentelles de dugongs dans le cadre des activités de pêche (par exemple, clôtures spatiales et temporelles et modification des engins de pêche).	Membres/ Partenaires	Élevée
3.6 : Interdire les engins et pratiques de pêche destructeurs, dont le dynamitage (voir Action 4.12 – Améliorer le respect et la bonne application des textes)	Membres	Élevée
<b>(iii) Collisions/interactions avec les engins nautiques</b>		
3.7 : Élaborer des directives pour une utilisation responsable des engins nautiques.	Partenaires/ PROE	Intermédiaire
3.8 : Appliquer au niveau national (et appuyer au niveau régional) les directives pour une utilisation responsable des engins nautiques.	Membres/ Partenaires	Élevée
3.9 : Appliquer des mécanismes pour réduire au maximum les interactions entre les dugongs et les navires dans les domaines recensés aux points 6.5 et 6.6, par exemple restriction spatiale et temporelle de l'accès aux aires marines, limites de vitesse, etc.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
<b>(iv) Aménagements côtiers</b>		
3.10 : Veiller à ce que les EIE relatives à des aménagements côtiers tiennent compte de leurs impacts sur les dugongs et leurs habitats ainsi que sur la faune et la flore marines en général. (Voir Actions 4.1 et 4.6 ci-dessous).	Membres	Élevée
3.11 : Veiller à éviter ou à atténuer suffisamment les impacts. (Voir Actions 4.1 et 4.6 ci-dessous).	Membres	Élevée
3.12 : Élaborer des mesures d'atténuation pour réduire suffisamment les impacts des aménagements côtiers sur les dugongs et leurs habitats.	Membres	Élevée

<b>(v) Pollution/Débris</b>		
3.13 : Promouvoir des procédures appropriées pour l'élimination des engins de pêche (filets aveugles), par exemple programmes de collecte des filets aveugles sur les plages et récifs coralliens ; recyclage des débris à des fins commerciales, etc.	Membres	Élevée
<b>(vi) Changement climatique</b>		
3.14 : Gérer activement les impacts des principales menaces pour renforcer la résilience au changement climatique des dugongs et de leurs habitats.	Tous	Élevée
<b>INDICATEURS :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation et rapport sur les menaces (identification et évaluation) réalisés dans les États insulaires océaniques de l'aire de répartition ;</li> <li>▪ Mesures d'identification des menaces pour les dugongs adoptées et appliquées dans les États insulaires océaniques de l'aire de répartition.</li> </ul>		

<b>THÈME 4 : GESTION ET PROTECTION</b>		
<b>OBJECTIF 1 : Améliorer la gestion et la protection des habitats des dugongs</b>		
<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
4.1 : Adopter, si nécessaire, de nouvelles lois et réviser les lois existantes, y compris les mesures traditionnelles/coutumières, pour intégrer la protection des habitats des dugongs. (Voir Actions 3.10 et 3.11 ci-dessus)	Membres/ PROE/ Partenaires	Élevée
4.2 : Protéger la qualité de l'eau en promouvant des pratiques d'utilisation durable des terres pour réduire les impacts négatifs sur les dugongs et leurs habitats.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
4.3 : Promouvoir et appuyer une gestion et une conservation communautaires appropriées des habitats des dugongs.	Membres/ Partenaires	Élevée
4.4 : Chercher des moyens pour renforcer les mécanismes de protection des dugongs et de leurs habitats, par exemple, les aires marines protégées (AMP).	Membres/ Partenaires	Élevée
4.5 : Le cas échéant, réhabiliter les habitats dégradés.	Membres/ Partenaires	Faible
<b>INDICATEURS :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lois, politiques et systèmes de gestion traditionnels visant la protection des dugongs et de leurs habitats en place dans tous les États insulaires océaniques de l'aire de répartition.</li> <li>▪ Pratiques d'utilisation durable des terres en place pour réduire les impacts négatifs sur les dugongs et leurs habitats.</li> <li>▪ Mécanismes, tels que les AMP et les EIE, en place pour faire respecter les lois en vigueur sur les dugongs.</li> </ul>		



**OBJECTIF 2 : Améliorer la gestion et la protection des dugongs**

4.6 : Adopter, si nécessaire, de nouvelles lois et réviser les lois existantes, y compris les mesures traditionnelles/coutumières, pour intégrer la protection des dugongs. (Voir Actions 3.10 et 3.11 ci-dessus)	Membres/ PROE/ Partenaires	Élevée
4.7 : Adopter, si nécessaire, de nouvelles lois et réviser les lois existantes, y compris les mesures traditionnelles/coutumières, pour réduire la mortalité des dugongs.	Membres/ PROE/ Partenaires	Élevée
4.8 : Élaborer des directives appropriées sur le sauvetage et l'échouage pour les États de l'aire de répartition du dugong, inspirées des directives existantes (par exemple, Marine Animal Rescue Program Reference Guide de David Schofield et Cynthia Perry)	PROE/ CMS/ Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

- Législation et/ou mesures traditionnelles en place pour gérer et protéger les dugongs.
- Législation et/ou mesures traditionnelles en place pour réduire la mortalité.
- Directives élaborées sur le sauvetage et l'échouage des dugongs.

**OBJECTIF 3 : Veiller à l'existence de mécanismes de soutien suffisants pour appuyer les initiatives et efforts nationaux**

4.9 : Encourager l'élaboration de plans d'action nationaux sur les dugongs, y compris de plans de rétablissement, inspirés du plan d'action régional pour promouvoir et orienter les initiatives et programmes nationaux de conservation des dugongs.	Membres/ PROE	Élevée
4.10 : Veiller à l'élaboration de plans de gestion des sanctuaires marins, des AMP et des autres mécanismes de protection écosystémique qui couvrent les dugongs.	Membres/ PROE	Élevée

**INDICATEURS :**

- Plans nationaux de gestion/rétablissement des dugongs élaborés.
- Plans de gestion des sanctuaires marins, etc., qui couvrent les dugongs, élaborés.

**OBJECTIF 4 : Améliorer le respect et la bonne application des textes**

4.11 : Renforcer les mesures visant à faire respecter la législation et faire participer les communautés locales au suivi, à la surveillance et à la notification des activités illégales.	Membres	Élevée
4.12 : Renforcer le niveau de sensibilisation et de respect des lois en vigueur interdisant l'utilisation de produits chimiques toxiques et d'explosifs dans le milieu marin.	Membres/ Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

Mécanismes coercitifs en place/renforcés, avec la participation des communautés.  
Campagnes de sensibilisation menées sur les lois existantes relatives aux pratiques destructrices.

## THÈME 5 : SAVOIRS TRADITIONNELS, PROPRIÉTÉ COUTUMIÈRE SUR LE DOMAINE MARITIME ET GESTION DES RESSOURCES TRADITIONNELLES

### OBJECTIF 1 : Reconnaître la valeur des savoirs traditionnels, de la gestion des ressources traditionnelles et de la propriété coutumière sur le domaine maritime

Actions	Promoteur	Priorité
5.1 : Soutenir la documentation des savoirs, pratiques et valeurs traditionnels.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
5.2 : Veiller à ce que les savoirs traditionnels documentés soient détenus par l'autorité appropriée et soient dûment protégés et partagés dans la mesure du possible.	Membres	Élevée
5.3 : Intégrer les savoirs traditionnels, la gestion traditionnelle des ressources et la propriété coutumière sur le domaine maritime dans la gestion des dugongs et de leurs habitats.	Membres	Intermédiaire
5.4 : Le cas échéant, mener des actions de sensibilisation sur la valeur des savoirs et pratiques traditionnels pouvant être utilisés pour la gestion des dugongs et de leurs habitats.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
5.5 : Veiller à ce que les protocoles et les savoirs traditionnels soient dûment pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des études biologiques.	Membres/ Partenaires	Élevée

#### INDICATEURS :

- Informations sur les savoirs traditionnels enregistrées, actualisées et si nécessaire incorporées dans la gestion, dans les États insulaires océaniques de l'aire de répartition du dugong.
- Gestion communautaire soutenue.
- Informations et résultats des études diffusés auprès des communautés.

## THÈME 6 : RECHERCHE ET SUIVI

### OBJECTIF 1 : Améliorer notre compréhension des populations de dugongs et de leurs habitats au moyen d'activités de recherche et de suivi

Actions	Promoteur	Priorité
6.1 : Déterminer la répartition, l'abondance et les tendances des populations de dugongs pour faciliter les efforts et mesures de conservation, en ayant recours aux savoirs locaux ou à des méthodes scientifiques.	Membres/ Partenaires	Élevée
6.2 : Recueillir des échantillons génétiques (y compris en profitant des échouages), conformément aux procédures en vigueur (par exemple le Manuel d'autopsie de l'Administration du parc naturel de la Grande barrière de corail) et procéder à des analyses génétiques pour établir ce qui distingue ou ce qui relie les différentes populations de dugongs du Pacifique insulaire.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
6.3 : Le cas échéant, effectuer un suivi satellitaire pour mieux comprendre les flux et comportements migratoires des dugongs dans la région.	Partenaires	Intermédiaire
6.4 : Distribuer le livre <i>Ecology and Conservation of the Sirenia : dugongs and manatees</i> de Helene Marsh, Thomas J. Ohea et John E. Reynolds III, lorsqu'il sera publié.	PROE	Intermédiaire

6.5 : Identifier et cartographier les habitats des dugongs, en particulier les verdières, en prenant note de leur état, par exemple « intact/partiellement perturbé/dégradé ».	Membres/ Partenaires	Élevée
6.6 Identifier et cartographier les zones de forte interaction entre les dugongs et les navires, y compris les occurrences de dugongs.	Membres/ Partenaires	Élevée
6.7 : Développer les détachements de recherche par le biais de programmes de formation selon les besoins.	Partenaires/ Membres	Élevée
6.8 : Évaluer l'impact des menaces, y compris du changement climatique, sur les dugongs et leurs habitats et élaborer des mesures d'atténuation.	Partenaires/ Membres	Élevée

#### INDICATEURS :

- Mise à jour des études de référence terminée avant 2017 (pour la répartition et l'abondance dans tous les États océaniques de l'aire de répartition).
- Cartes des habitats des dugongs et des interactions dugongs/navires achevées.
- Informations pertinentes sur l'état de la population des dugongs diffusées.
- Échantillonnage génétique commencé dans tous les États de l'aire de répartition et suivi satellitaire dans au moins un de ces États.

## THÈME 7 : PRATIQUES DURABLES/INTERACTIONS AVEC LES DUGONGS

### OBJECTIF 1 : Encourager des pratiques durables en matière d'interaction avec les dugongs

Actions	Promoteur	Priorité
7.1 : Identifier et encourager de meilleurs modes de subsistance (y compris des activités rémunératrices) qui ne nuisent pas aux dugongs et à leurs habitats, et promeuvent leur conservation, en consultation avec les communautés locales et les autres parties prenantes.	Membres	Intermédiaire
7.2 : Documenter l'étendue des activités écotouristiques et autres liées aux dugongs dans la région.	Membres/ PROE	Intermédiaire
7.3 : Déterminer le niveau d'interaction et l'impact des activités écotouristiques.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.4 : Élaborer et mettre en œuvre dans la mesure du possible des directives sur l'observation responsable des dugongs et les activités associées.	Partenaires	Intermédiaire
7.4 : Encourager, le cas échéant, un système de permis pour réglementer l'observation des dugongs et les activités associées.	Membres	Élevée
7.5 : Encourager l'inclusion de la législation (Action 4.6 ci-dessus) interdisant la captivité des dugongs, avec des exceptions nécessitant un permis à des fins de rétablissement.	Membres	Élevée

#### INDICATEURS :

- Activités écotouristiques associées aux dugongs documentées pour tous les États de l'aire de répartition.
- Directives sur l'observation responsable des dugongs et les activités associées élaborées et dûment appliquées.
- Politiques/législation en place concernant la délivrance de permis pour réglementer l'observation des dugongs et les activités associées.
- Législation en place, interdisant la captivité des dugongs, avec des exceptions nécessitant un permis à des fins de rétablissement.

## THÈME 8 : COLLABORATION NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

### OBJECTIF 1 : Améliorer la collaboration nationale, régionale et internationale

Actions	Promoteur	Priorité
8.1 : Renforcer la collaboration avec les États de l'aire de répartition pour lutter contre le commerce illicite des dugongs et contribuer aux activités coercitives relatives aux produits à base de dugong.	Membres	Élevée
8.2 : Veiller à ce que les exportations/importations de produits à base de dugong respectent les exigences de la CITES.	Membres	Élevée
8.3 : Collaborer à la lutte contre le commerce illicite de dugongs et produits à base de dugong avec TRAFFIC Asie et d'autres organismes pertinents pour lutter contre ce commerce dans le Pacifique insulaire.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
8.4 : Encourager les États océaniques de l'aire de répartition à participer activement à la mise en œuvre du présent plan d'action et du Mémorandum d'entente de la CMS pour la conservation et la gestion du dugong et de son habitat.	Membres	Élevée
8.5 : Constituer et exploiter des bases de données nationales d'informations pertinentes relatives à la conservation et à la gestion des dugongs, et adopter des mesures pour faire en sorte que ces données soient accessibles aux États membres de l'aire de répartition.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
8.5 : Développer une base de données régionale utilisant les profils Lady of the Sea, avec des mises à jour régulières à partir des bases de données nationales.	PROE/ Membres	Intermédiaire
8.6 : Établir et renforcer les partenariats entre les gouvernements et toutes les autres parties prenantes existantes et nouvelles, dans le domaine de la recherche, de la conservation et de la gestion.	Tous	Élevée
8.7 : Encourager les États de l'aire de répartition à collaborer entre eux sur les activités en faveur des dugongs (par exemple, partenariats Australie/Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie/Vanuatu).	Membres	Élevée

#### INDICATEURS :

- Collaboration et partenariats officialisés pour l'élimination du commerce illicite des produits à base de dugong.
- Partenariats établis, en matière de recherche et de conservation, entre la plupart des États de l'aire de répartition et les autres parties prenantes.





# Plan d'Action pour les Tortues Marines 2013–2017

BUT: Conserver les tortues marines et leurs habitats, conformément aux traditions des peuples insulaires océaniques.

## INTRODUCTION

Les tortues marines vivent dans les océans du monde depuis plus de 100 millions d'années. Sur les sept espèces existantes, on en trouve six dans le Pacifique :

- La tortue à dos plat (*Natator depressus*)
- La tortue verte (*Chelonia mydas*)
- La tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)
- La tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
- La tortue caouanne (*Caretta caretta*)
- La tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*).

La septième espèce de tortues marines, la tortue de Kemp (*Lepidochelys olivacea*), fréquente seulement les eaux du Golfe du Mexique et la côte Atlantique des États-Unis, de la Floride à la Nouvelle-Angleterre.

Les tortues marines jouent un rôle écologique dans le fonctionnement des habitats marins. Elles vivent longtemps, grandissent lentement et utilisent différents habitats à différentes phases de leur cycle biologique. Elles sont hautement migratoires et peuvent parcourir des milliers de miles et franchir les limites de juridiction nationale. Du fait de leur cycle biologique, les tortues marines sont exposées à diverses menaces au cours de leur vie. Leur survie et leur conservation nécessitent un effort régional concerté entre les États et territoires de leur aire de répartition en raison de leur nature migratoire. Les tortues marines font partie intégrante des traditions océaniques, figurent dans les légendes et ont de nombreuses utilisations traditionnelles. Des échanges d'information, des liens et une collaboration doivent être établis aux niveaux national, régional et international pour garantir l'efficacité des efforts de conservation et de gestion des tortues marines.



## RÉPARTITION DES ESPÈCES

Sur les six espèces de tortues marines présentes dans la région Pacifique, les tortues vertes et imbriquées sont les plus couramment observées dans la quasi-totalité des États et Territoires (voir Tableau 1). Ces deux tortues marines nidifient également dans la majorité des États et Territoires insulaires océaniques. La tortue à dos plat ne se trouve qu'en Australie et dans le sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Tableau 1 :** Les espèces de tortues marines dans le Pacifique insulaire

Espèce	AS	AU	CK	FM	FJ	FP	GU	KI	MH	NA	NC	NZ	NI	NM	PA	PG	SA	SI	TK	TO	TU	VA	WF
Tortue luth		✓			✓	✓	✓?	✓?	✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓?	✓	✓	
Tortue verte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	?	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tortue imbriquée	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	?	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Tortue caouanne		✓	✓?		✓			✓?			✓	✓			✓	✓	✓?	✓	✓	✓		✓	
Tortue olivâtre		✓			✓	✓		✓?	✓			✓			✓			✓		✓?		✓	
Tortue à dos plat		✓														✓						✓?	

## ÉTAT DE L'ESPÈCE

Les tortues marines sont reconnues à l'échelle mondiale comme des espèces dont la conservation est préoccupante. Les tortues marines du Pacifique figurent sur la Liste rouge des espèces menacées, dressée par l'UICN en 2011, avec les annotations suivantes :

- **Tortue luth :** **En danger critique d'extinction**
- **Tortue imbriquée :** **En danger critique d'extinction**
- **Tortue caouanne :** **En danger**
- **Tortue verte :** **En danger**
- **Tortue olivâtre :** **Vulnérable**
- **Tortue à dos plat :** **Données insuffisantes (en raison de recherches insuffisantes).**

La tortue marine de Kemp (*Lepidochelys kempii*), que l'on ne trouve pas dans le Pacifique, appartient à la catégorie « en danger critique d'extinction ».

Toutes les espèces de tortues marines sont inscrites à l'Annexe I de la CITES, ce qui signifie qu'elles sont menacées d'extinction aux termes de cette Convention et que le commerce international de spécimens de ces espèces est généralement interdit. Les tortues marines sont inscrites à l'Annexe I (espèces migratrices en danger d'extinction sur l'ensemble ou sur une partie importante de leur aire de répartition) et à l'Annexe II (espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable ou bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale grâce à des accords adaptés) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

L'état des espèces de tortues marines dans le Pacifique insulaire est généralement inconnu. Toutefois, des efforts concertés ont été menés ces dernières années en réponse aux préoccupations suscitées par le besoin de conserver et d'utiliser ces espèces de manière durable dans la région.

## SAVOIRS TRADITIONNELS ET COUTUMES

Les tortues marines ont depuis longtemps une valeur économique, culturelle et spirituelle pour les peuples insulaires océaniques. Leur importance spirituelle et culturelle est reflétée par leurs histoires, traditions et coutumes, et notamment les cérémonies contemporaines.

Les tortues marines représentent depuis des centaines d'années une importante source d'alimentation pour de nombreuses populations côtières. Bien des communautés continuent de les consommer à un niveau de subsistance et d'utiliser leur carapace dans l'artisanat traditionnel. De nombreux insulaires océaniques ont une excellente connaissance des tortues marines et du cycle biologique des espèces locales, par exemple des sites et des périodes de l'année où elles apparaissent, de leur habitat préféré, etc. Mais ces savoirs traditionnels, qui n'existent généralement pas au sein des administrations locales chargées des espèces sauvages, sont souvent sous-estimés. Les communautés locales sont parfois les meilleurs garants de la conservation des espèces. Traditionnellement, elles ne prélevaient des spécimens que dans la limite de leurs besoins et uniquement à certains moments de l'année ou en certains lieux, garantissant ainsi la pérennité de cette ressource.

Malheureusement, ces savoirs traditionnels et cette gestion durable des tortues ne sont plus appliqués ou sont tout simplement ignorés dans de nombreux endroits. Le présent Plan d'action reconnaît le rôle fondamental que les savoirs traditionnels et les coutumes jouent dans la conservation des tortues et examine la question de la gestion communautaire.

## POSSIBILITÉS DE GÉNÉRATION DE REVENUS GRÂCE À L'ÉCOTOURISME

Dans certains endroits, les tortues marines sont devenues une importante attraction écotouristique, qu'il s'agisse de leur observation sur les plages de nidification ou lors de plongées. L'écotourisme responsable peut générer des revenus pour les communautés locales tout en conservant les tortues et leur habitat et en offrant la possibilité de rivaliser avec le commerce illicite et la surpêche.

Les pêcheurs sont souvent bien placés pour fournir des informations sur le milieu marin local et ont les compétences et les connaissances requises pour devenir d'excellents guides. Les revenus issus de ces activités pourraient être suffisants pour faire concurrence au commerce illicite et à la pêche.

L'écotourisme crée des emplois et a des retombées indirectes sur d'autres secteurs tels que les hôtels, les restaurants et les taxis. Il peut ainsi encourager des communautés entières à préserver leur environnement naturel en créant une économie où les tortues ont plus de valeur vivantes que mortes.

## MENACES

Le Groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN ([www.iucn-mtsg.org/hazards](http://www.iucn-mtsg.org/hazards)) a recensé les cinq grandes menaces pesant sur les tortues marines, à savoir :

- **Les impacts de la pêche** : Les plus graves sont la mortalité des prises accessoires, la destruction des habitats et la modification de la chaîne alimentaire.  
*Dangers les plus pressants* : Filets maillants côtiers ; filets dérivants ; chaluts de fond ; palangres pélagiques ; casiers et pièges ; engins de pêche abandonnés ; altérations des fonds marins ; chaîne alimentaire.
- **Prises directes** : Les tortues marines et leurs œufs sont tués dans le monde entier pour leur chair, leur huile, leur peau et leur carapace.  
*Dangers les plus pressants* : Prise d'œufs ; prises de tortues dans l'eau ; prises de femelles nicheuses.
- **Aménagements côtiers** : Ces aménagements comprennent les modifications de la ligne de côte et des fonds marins, telles que la dégradation des plages de nidification, le dragage des fonds marins, le trafic maritime, la construction de bâtiments et les travaux publics, et la modification de la végétation.  
*Dangers les plus pressants* : Trafic maritime ; travaux côtiers (bâtiments, routes, etc.) ; modifications de la ligne de côte (bétonnage, extraction de sable, débris de plage, etc.) ; modifications des fonds marins (dragage, exploitation, etc.) ; activités gazières et pétrolières ; végétation exotique des plages et dunes.

- **Pollution et agents pathogènes** : La pollution marine, notamment par les matières plastiques, les engins de pêche abandonnés, les sous-produits du pétrole et les autres débris touchent directement les tortues marines qui les ingèrent ou s'enchevêtrent dedans. La pollution lumineuse perturbe la nidification et désoriente les petits, entraînant ainsi leur mortalité. Les polluants chimiques peuvent affaiblir le système immunitaire des tortues marines et les rendre vulnérables aux agents pathogènes.

*Dangers les plus pressants* : Plastiques ingérables et mousse de polystyrène ; pétrole, goudron et autres substances chimiques ; pollution lumineuse ; agents pathogènes (Fibropapilloma, etc.) ; nutriments et sédiments (eaux de ruissellement agricole ; eaux d'égout).

- **Réchauffement planétaire** : peut influencer sur la proportion femelles/mâles, augmente la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, et peut augmenter la probabilité de flambées épidémiques chez les tortues marines. Le réchauffement planétaire entraînera la perte de plages de nidification et d'autres modifications d'habitats critiques pour les tortues marines ainsi que des processus océanographiques fondamentaux.

*Dangers les plus pressants* : Perte de plages de nidification (élévation du niveau de la mer, phénomènes météorologiques extrêmes, etc.) ; modifications océanographiques et météorologiques (modification des courants, oscillation australe, oscillation nord-atlantique, etc.) ; modification de la température de la mer.

Le Groupe note également que « s'ils ne sont pas contrôlés, ces dangers entraîneront le déclin ou l'extinction locale des tortues marines et/ou empêcheront leur rétablissement ».

Les principales menaces pesant sur les tortues marines dans la région Pacifique comprennent :

- Leur exploitation non durable (prise directe pour l'alimentation et l'artisanat, y compris de femelles nicheuses, et ramassage des œufs) ;
- La destruction des nids (œufs) par des animaux retournés à l'état sauvage ;
- Les prises accidentelles de la pêche commerciale ;
- La dégradation de l'habitat (par exemple, due à l'aménagement du littoral et aux catastrophes naturelles) ;
- La pollution, les débris marins (sacs plastiques, engins de pêche, etc.) et les agents pathogènes ;
- Les collisions avec les navires ; et
- Le changement climatique.

Le principal défi à relever concernant la conservation des tortues marines dans la région porte sur le manque de données sur les populations, les niveaux d'exploitation et les interactions avec les opérations de pêche, en raison de l'insuffisance des activités de recherche et de suivi. Les actions sont limitées par la faiblesse des ressources financières et humaines (notamment des compétences) disponibles pour mener des initiatives de gestion dans la région.



Turtle satellite tagging in Fiji.



## THÈMES ET OBJECTIFS

THÈMES	OBJECTIFS
1 Information, sensibilisation/ éducation et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apporter une assistance aux organismes membres participants pour qu'ils puissent fournir des informations concrètes et fiables et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des populations insulaires océaniques.</li> </ul>
2 Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la capacité de chaque État et Territoire participant en matière de protection, de gestion, de recherche et de suivi des tortues marines, ainsi que de mobilisation de ressources.</li> </ul>
3 Réduction des menaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la gestion et la protection des tortues marines et de leurs habitats en réduisant les menaces pesant sur elles et en mettant l'accent sur les approches communautaires.</li> </ul>
4 Lois, politiques et plans de gestion/ rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à une approche plus cohérente en matière de politique et de législation dans les États et Territoires membres du PROE pour appuyer le Programme régional pour la conservation des tortues marines en intégrant les savoirs traditionnels et la propriété coutumière sur le domaine maritime.</li> <li>▪ Veiller à l'existence de cadres de soutien suffisants pour appuyer les initiatives et efforts nationaux.</li> </ul>
5 Savoirs traditionnels et pratiques coutumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à une approche plus cohérente en matière de politique et de législation dans les États et Territoires membres du PROE en intégrant les savoirs traditionnels et la propriété coutumière sur le domaine maritime.</li> </ul>
6 Recherche et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser et surveiller toutes les principales plages de nidification des tortues marines dans le Pacifique insulaire.</li> <li>▪ Recenser les principaux stocks de tortues marines du Pacifique insulaire.</li> <li>▪ Recenser et surveiller toutes les principales aires d'alimentation des tortues marines dans le Pacifique insulaire.</li> <li>▪ Exploiter le Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS) dans les États et Territoires membres du PROE.</li> </ul>
7 Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir l'utilisation durable des tortues marines.</li> </ul>
8 Collaboration et partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître la collaboration et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour favoriser la conservation et la gestion des tortues.</li> </ul>

## THÈMES, OBJECTIFS ET ACTIONS

THÈME 1 : INFORMATION, SENSIBILISATION/ÉDUCATION ET COMMUNICATION		
OBJECTIF 1 : Apporter une assistance aux organismes membres participants pour qu'ils puissent fournir des informations concrètes et fiables et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des populations insulaires océaniques		
Actions	Promoteur	Priorité
1.1 : Rassembler et examiner les informations et les supports pédagogiques existants sur les tortues marines, tels que ceux disponibles sur <a href="http://seaturtle.org">http://seaturtle.org</a> , pour répondre aux besoins de la région.	PROE	Intermédiaire
1.2 : Encourager les écoles à inclure des informations sur les tortues dans leurs programmes.	Membres	Élevée
1.3 : Fournir des informations et des supports pédagogiques pertinents dans les langues locales.	Membres	Élevée

1.4 : Examiner les possibilités d'octroyer des bourses d'études en sciences de la mer.	Tous	Élevée
1.5 : Donner aux communautés un avis sur les résultats des activités de recherche et de suivi (et autres) y compris le partage des données conformément aux politiques et protocoles adoptés.	Membres/ Partenaires	Élevée
1.6 : Réviser, renforcer et promouvoir le programme de récupération des bagues de marquage et fournir des informations dans les langues locales.	PROE	Élevée
1.7 : Relancer la publication du bulletin régional « Turtle Talk » créé à l'intention des Membres du PROE dans le cadre de l'Année de la tortue de mer.	PROE	Intermédiaire
1.8 : Fournir des informations et documents aux médias nationaux pour informer le public sur les questions affectant les tortues marines.	Membres/ Partenaires	Élevée
1.9 : Préparer des documents promotionnels régionaux à l'intention des Membres du PROE.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
1.10 : Élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des supports pédagogiques et des activités de sensibilisation (migration, biologie/écologie, marquage, etc.) pour les écoles, universités et communautés locales. (Voir 5.4)	PROE/ Partenaires/ Membres	Élevée
1.11 : Promouvoir et soutenir des programmes visant l'adoption dans les écoles de plages voisines où les tortues nidifient, pour que les enfants surveillent les nids et observent la migration des bébés tortues des nids vers la mer en les aidant si nécessaire (sous supervision).	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
1.12 : Mettre en place des accords avec des groupes et représentants culturels et des dépositaires des savoirs traditionnels concernant les droits de propriété intellectuelle, et l'utilisation et la dissémination appropriée de l'information. (Voir 6.1 Savoirs traditionnels et pratiques coutumières).	Membres	Intermédiaire
1.13 : Encourager l'utilisation de méthodes éducatives informelles/traditionnelles (sessions talanoa, appel des tortues, etc.) en faisant appel aux anciens le cas échéant.	Membres	Intermédiaire
1.14 : Encourager la sensibilisation des communautés en appliquant des modèles éprouvés de réseaux communautaires, tels que le Wan Smolbag's Vanua-tai Monitors et Dau ni Vonu aux Fidji.	Tous	Élevée
1.15 : Organiser un colloque des îles du Pacifique sur la conservation des tortues marines.	PROE/ Partenaires	Élevée
1.16 : Diffuser les informations pertinentes aux Membres à l'aide de la liste de diffusion appropriée et les poster sur la page pertinente du site du PROE.	PROE	Élevée

#### INDICATEURS :

- Supports pédagogiques rassemblés, préparés, examinés, traduits et distribués.
- Programme de récupération des bagues de marquage actif dans la majorité des États et Territoires membres.
- Supports pédagogiques disponibles dans les langues locales dans au moins 50 % des ETIO.
- Écoles participant à la protection de la nidification des tortues.
- Savoirs traditionnels et coutumes correctement documentés et rapport publié et distribué.
- Savoirs traditionnels et pratiques coutumières intégrés dans les supports d'information.
- Groupe de travail établi pour le colloque régional des ETIO et colloque organisé.
- Informations sur les tortues marines régulièrement diffusées aux Membres.
- Insulaires océaniques dotés de bourses de recherche sur les tortues marines.

## THÈME 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### OBJECTIF 1 : Améliorer la capacité de chaque État et Territoire participant en matière de protection, de gestion, de recherche et de suivi des tortues marines, ainsi que de mobilisation de ressources

Actions	Promoteur	Priorité
2.1 : Recenser et classer par ordre de priorité les compétences requises des administrations et communautés locales concernées pour gérer et protéger les tortues en appliquant un mécanisme de type autoévaluation nationale des capacités à renforcer.	PROE/ Membres	Élevée
2.2 : Renforcer les capacités nationales pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour les travaux portant sur les tortues marines.	PROE/ Partenaires	Élevée
2.3 : Faciliter la diffusion d'outils et de supports pédagogiques, de détachements (par exemple, échange communautaire Fidji/Vanuatu), d'assistance et d'expertise technique.	PROE/ Partenaires	Élevée
2.4 : Organiser un atelier régional à l'intention des politiques et législateurs pour renforcer les capacités en matière de gestion des tortues.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
2.5 : Renforcer les capacités coercitives nationales pour faire respecter les politiques et lois relatives à la gestion des tortues.	Membres	Élevée
2.6 : Organiser des ateliers de formation régionaux et sous-régionaux axés sur le suivi des plages de nidification/aires d'alimentation des tortues, les meilleures pratiques de manipulation, l'échantillonnage génétique et les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ces impacts.	PROE/ Partenaires	Élevée
2.7 : Organiser un atelier national de formation sur le suivi et l'inventariage des plages de nidification/aires d'alimentation, couvrant les méthodes d'inventariage, le marquage, la manipulation et l'échantillonnage génétique.	PROE/ Partenaires	Élevée
2.8 : Fournir aux Membres du PROE une formation sur l'utilisation de TREDS et l'analyse des données.	PROE	Élevée
2.9 : Encourager les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, les chercheurs, les organismes publics, les communautés locales, les ONG, les OIG, etc.	Tous	Élevée
2.10 : Former le personnel concerné sur les questions culturelles.	Membres	Intermédiaire
2.11 : Promouvoir des partenariats opportuns pour renforcer les capacités régionales en matière d'échantillonnage, de stockage et d'analyse génétique.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire

#### INDICATEURS :

- Rapports nationaux d'au moins 50 % des ETIO recensant les compétences nationales requises en matière de conservation des tortues.
- Ateliers de formation sur le suivi et l'inventariage des plages de nidification et les aires d'alimentation organisés (au moins un au niveau régional/sous-régional et dix au niveau national).
- Ateliers sur la politique et la législation organisés.
- Ateliers sur le respect des lois organisés.
- Outils/soutiens mis à la disposition des Membres du PROE.
- Tous les Membres dotés de programmes sur les tortues marines utilisent TREDS correctement.

### THÈME 3 : RÉDUCTION DES MENACES/ATTÉNUATION DES DANGERS

#### OBJECTIF 1 : Améliorer la gestion et la protection des tortues marines et de leurs habitats en réduisant les menaces pesant sur elles et en mettant l'accent sur les approches communautaires

Actions	Promoteur	Priorité
3.1 : Hiérarchiser et contrer les menaces à l'échelle régionale, y compris la pêche des tortues et le ramassage des œufs, le tourisme, la pollution et les déchets (notamment les plastiques), les prises accessoires, la destruction de l'habitat et le changement climatique, et les classer par ordre de priorité.	Membres/ PROE	Élevée
<b>(i) Pollution et agents pathogènes</b>		
3.2 : Réduire l'utilisation de sacs plastique et encourager l'adoption de matières de remplacement (sacs à provisions en tissu, etc.).	Membres	Élevée
3.3 : Encourager l'utilisation de nouveaux matériaux pour les engins de pêche afin de réduire l'impact sur les tortues marines.	Membres	Intermédiaire
<b>(ii) Prises directes</b>		
3.4 : Analyser et diffuser les informations sur l'ampleur des captures de tortues, y compris pour des cérémonies traditionnelles, le ramassage des œufs, à l'échelon national, dans la mesure du possible.	Membres/ PROE	Élevée
3.5 : Encourager l'exploitation durable des tortues (lorsque leur capture est autorisée) et éliminer le ramassage des œufs et des tortues nicheuses.	Membres	Élevée
<b>(iii) Aménagements côtiers</b>		
3.6 : Réaliser un examen régional des processus nationaux d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour veiller à la prise en compte des impacts sur les tortues marines.	PROE/ Membres	Élevée
3.7 : Veiller à ce que les responsables de l'action publique et les autorités réglementaires comprennent mieux les impacts des aménagements côtiers sur les populations de tortues marines.	Membres	Élevée
3.8 : Promouvoir la protection efficace des plages de nidification des tortues et l'utilisation appropriée de mesures communautaires pour atténuer les impacts.	Membres	Élevée
<b>(iv) Interactions des pêches</b>		
3.9 : Poursuivre la collaboration avec l'industrie et les administrations de la pêche, les organisations régionales de gestion de la pêche et autres OIG/ONG pour réduire les prises accessoires de tortues par les pêcheries côtières et océaniques.	Membres/ Partenaires	Élevée
3.10 : Encourager l'adoption de programmes d'observation et améliorer la documentation, l'identification, les rapports et la portée des observations pour collecter des données sur les prises accessoires (référence au plan d'action de l'Agence des pêches du Forum).	Membres/ Partenaires	Élevée
3.11 : Analyser et diffuser les informations sur l'ampleur des prises accessoires de tortues à l'échelon national, dans la mesure du possible.		
3.12 : Encourager l'utilisation d'hameçons circulaires sur les palangres afin de réduire la mortalité accidentelle des tortues.	Membres/ Partenaires	Élevée
<b>(v) Changement climatique</b>		
3.13 : Réaliser un examen des impacts potentiel du changement climatique sur les tortues de mer dans le Pacifique insulaire et recenser et appliquer des mesures d'atténuation. (Voir 2.6, Renforcement des capacités ci-dessus).	PROE/ Partenaires	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Tous les ETIO ont hiérarchisé les menaces pesant sur les tortues marines.
- Au moins 50 % des ETIO ont mis en place des mesures visant à réduire l'utilisation des sacs plastique.
- Au moins 50 % des ETIO collectent des données sur la capture des tortues et le ramassage de leurs œufs.
- Au moins 50 % des ETIO ont mis en place des stratégies viables de capture des tortues.
- Examen régional achevé sur les processus nationaux d'EIE.
- Habitats essentiels au titre des EIE recensés et informations fournies aux décideurs.
- Toutes les principales plages de nidification sont protégées et des mesures d'atténuation appropriées sont appliquées.
- Prises accessoires évaluées et procédures mises en place par les ETIO pour les réduire.
- Nombre accru d'ETIO participant au programme d'observation.
- Examen sur les impacts du changement climatique sur les tortues marines achevé et mesures d'atténuation identifiées et mises en œuvre.

**THÈME 4 : LOIS, POLITIQUES ET PLANS DE GESTION/RÉTABLISSEMENT****OBJECTIF 1 : Veiller à une approche plus cohérente en matière de politique et de législation dans les États et Territoires membres du PROE pour appuyer le Programme régional pour la conservation des tortues marines en intégrant les savoirs traditionnels et la propriété coutumière sur le domaine maritime**

Actions	Promoteur	Priorité
4.1 : Recenser les lacunes et conflits existant dans les politiques et les législations (des États et Territoires membres) dans le cadre du Programme régional pour la conservation des tortues marines, y compris la participation aux conventions, traités, mémorandums d'entente, accords, etc.	PROE/ Partenaires	Élevée
4.2 : Pallier les lacunes et résoudre les conflits mis en évidence par l'examen des politiques et législations décrit au point 4.1.	Membres	Élevée
4.3 : Encourager et appuyer des mécanismes de respect plus efficaces au niveau communautaire, en appliquant et appuyant les systèmes existants de lois, de réglementation et de règlement des conflits, et en faisant appel aux membres des communautés locales.	Membres	Élevée
4.4 : Modifier les politiques et législations sur les limites de taille des tortues prélevées afin de mieux refléter l'impact sur les populations du prélèvement de femelles adultes et, si possible, veiller à ce que la préférence aille aux animaux de petite taille de manière contrôlée et dans une perspective de durabilité.	Membres	Élevée
4.5 : Intégrer les savoirs traditionnels, la propriété coutumière sur le domaine maritime et les pratiques traditionnelles dans les plans de gestion des politiques et législations lorsque cela est possible.	Membres	Intermédiaire
4.6 : Protéger de manière appropriée les plages de nidification et autres habitats critiques connus par la mise en place de politiques et législations.	Membres	Élevée
4.7 : Élaborer et renforcer les politiques de recyclage du plastique et de gestion des déchets pour minimiser les impacts sur les tortues marines (en notant le besoin de changer de technologie).	Membres	Élevée
4.8 : Élaborer, renforcer et faire appliquer les politiques sur les EIE pour veiller à ce que les aménagements côtiers soient écologiquement viables et que les habitats critiques des tortues marines soient protégés.	Membres	Élevée

**INDICATEURS :**

- Examen des politiques/législations nationales existantes réalisé et diffusé.
- Politiques et législations des ETIO modifiées pour combler les lacunes en matière de conservation des tortues marines, de sorte à inclure la protection des habitats critiques et l'application de tailles limites reflétant l'impact du prélèvement des tortues femelles adultes.
- Savoirs et pratiques de gestion traditionnels incorporés dans la législation, les politiques et les plans.
- Mécanismes de respect appropriés en place.
- Politiques appropriées en place et appliquées pour réduire l'impact des déchets et de la pollution sur les tortues marines.

**OBJECTIF 2 : Veiller à l'existence de cadres de soutien suffisants pour appuyer les initiatives et efforts nationaux**

4.9 : Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les tortues marines, y compris, le cas échéant, des plans de rétablissement, inspirés du plan d'action régional pour promouvoir et orienter les initiatives et programmes nationaux de conservation des tortues marines.	Membres/ PROE	Élevée
4.10 : Veiller à l'élaboration de plans de gestion des sanctuaires marins établis/déclarés, des AMP et des autres mécanismes de protection écosystémique qui couvrent les tortues marines.	Membres/ PROE	Élevée

**INDICATEURS :**

- Plans nationaux de gestion/rétablissement des tortues marines élaborés et mis en œuvre.
- Plans de gestion des sanctuaires marins, etc., qui couvrent les tortues marines, élaborés.

**THÈME 5 : SAVOIRS TRADITIONNELS ET PRATIQUES COUTUMIÈRES****OBJECTIF 1 : Veiller à une approche plus cohérente en matière de politique et de législation dans les États et Territoires membres du PROE en intégrant les savoirs traditionnels et la propriété coutumière sur le domaine maritime**

Actions	Promoteur	Priorité
5.1 : Examiner les politiques et dispositions législatives qui soutiennent/limitent la protection et la promotion de la gestion traditionnelle des ressources, des savoirs traditionnels, des droits de propriété intellectuelle, de l'accès et du partage des avantages et de la propriété coutumière du domaine maritime, en vue de la conservation des tortues marines, puis en recenser les insuffisances et les contradictions.	Membres	Élevée
5.2 : Pallier les lacunes et résoudre les conflits mis en évidence par l'examen des politiques et législations décrit au point 5.1.	Membres	Élevée
5.3 : Promouvoir l'intégration de la gestion traditionnelle des ressources, des savoirs traditionnels et de la propriété coutumière sur le domaine maritime dans les plans de gestion nationaux, provinciaux et locaux, y compris les Stratégies nationales de développement durable, PANSB et autres plans de développement.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
5.4 : Promouvoir la gestion traditionnelle des ressources, les savoirs traditionnels, la propriété coutumière sur le domaine maritime et les droits des communautés en matière de propriété intellectuelle et d'accès et de partage des avantages, grâce à l'éducation et la sensibilisation des communautés, y compris la préparation et la distribution de supports de sensibilisation et la coordination de forums nationaux, ateliers communautaires et interactions avec les médias. (Voir 1.10).	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
5.5 : Documenter les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières sur les tortues marines et les archiver auprès d'une autorité appropriée.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Examen des politiques/législations sur les savoirs traditionnels et autres pratiques coutumières réalisé.
- Savoirs traditionnels, propriété coutumière et pratiques de gestion intégrés dans les plans de développement.
- Supports d'éducation et de sensibilisation aux savoirs traditionnels et pratiques coutumières diffusés aux communautés locales de chaque État et Territoire insulaire océanien.
- Savoirs traditionnels et pratiques coutumières documentés et protégés par une autorité publique appropriée.

**THÈME 6 : RECHERCHE ET SUIVI****OBJECTIF 1 : Recenser et surveiller toutes les principales plages de nidification des tortues marines dans le Pacifique insulaire**

Actions	Promoteur	Priorité
6.1 : Réaliser des recherches documentaires sur les informations disponibles concernant les sites de nidification des tortues dans le Pacifique, y compris les activités de marquage à l'aide de bagues et d'émetteurs (pour le suivi satellitaire).	Tous	Élevée
6.2 : Recenser et communiquer les informations existantes, notamment sur les savoirs traditionnels, fournies par les communautés concernant les sites de nidification des tortues.	Membres/ Partenaires	Élevée
6.3 : Recenser et cartographier les plages de nidification des tortues et classer les sites par ordre de priorité en vue de leur suivi à long terme.	Membres/ Partenaires/ PROE	Élevée
6.4 : Inventorier les nouveaux sites sur les plages de nidification des tortues pour collecter des données de référence pour au moins cinq ans et poursuivre les inventaires déjà entamés.	Membres/ Partenaires/ PROE	Élevée
6.5 : Lancer le suivi à long terme de la nidification des tortues sur les plages répertoriées et poursuivre le suivi déjà entamé.	Membres/ Partenaires/ PROE	Élevée
6.6 : Intégrer le suivi d'impacts spécifiques du changement climatique et déterminer les réactions des tortues marines, dans le cadre du suivi à long terme de la nidification : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Température du sable (nids) à l'aide de dispositifs d'enregistrement (pour avoir une idée de la proportion femelles/mâles) ;</li> <li>▪ Survie des bébés ;</li> <li>▪ Population nicheuse chaque année ;</li> <li>▪ Modifications temporelles de la morphologie des plages.</li> </ul>	Membres/ Partenaires/ PROE	Élevée
6.7 : Préparer et distribuer un manuel régional sur les études de suivi des plages de nidification des tortues.	PROE/ Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

- Recherche documentaire sur la nidification des tortues effectuée et consignée dans un rapport dans un délai de 2 ans et utilisée pour orienter les autres actions du plan.
- Informations existantes et savoirs traditionnels sur la nidification des tortues recensés et communiqués par tous les Membres.
- Principales plages de nidification recensées et classées par ordre de priorité dans tous les ETIO.
- Suivi à long terme entamé sur au moins cinq principales plages de nidification de la région Pacifique.
- Manuel régional sur les études de suivi des plages de nidification des tortues préparé et utilisé par tous les ETIO.
- Estimation des populations des plages de nidification obtenue pour l'ensemble du Pacifique.
- Carte des principaux sites océaniques de nidification des tortues actualisée.

**OBJECTIF 2 : Recenser les principaux stocks de tortues marines du Pacifique insulaire**

6.8 : Diffuser des procédures et un protocole régionaux d'échantillonnage génétique, utilisant des techniques non létales et abordant la question de la propriété des données génétiques et du matériel collecté.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
6.9 : Développer, en vue de l'échantillonnage et de l'analyse génétiques, des partenariats avec les Membres, des chercheurs (tels que M. Peter Dutton) et des laboratoires/instituts (tels que l'IFREMER océan Indien), notamment pour faciliter la délivrance de permis CITES.	PROE/ Partenaires/ Membres	Élevée
6.10 : Communiquer aux Membres les résultats de l'échantillonnage et de l'identification génétiques des principaux stocks de tortues de la région.	Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

- Procédures et protocoles régionaux d'échantillonnage génétique élaborés, diffusés et appliqués par les ETIO.
- Identification des stocks océaniques de tortues marines bien avancée et résultats diffusés et publiés.
- Carte des stocks océaniques de tortues marines réalisée et diffusée aux Membres.

**OBJECTIF 3 : Recenser et surveiller toutes les principales aires d'alimentation des tortues marines dans le Pacifique insulaire**

6.12 : Rassembler et distribuer aux Membres les informations publiées sur les aires d'alimentation des tortues dans la région.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
6.13 : Recenser et cartographier les principaux sites marins et classer les habitats par ordre de priorité en vue de leur suivi à long terme.	Membres/ Partenaires/ PROE	Élevée
6.14 : Réaliser des études à long terme des principaux sites d'alimentation des tortues marines pour évaluer leur abondance et les tendances.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
6.15 : Effectuer une cartographie et un suivi des verdières lorsque cela est possible.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
6.16 : Lorsque cela est possible, veiller à ce que les levés aériens comprennent des tortues dans leurs aires d'alimentation.	Tous	Intermédiaire
6.17 : Encourager l'utilisation du questionnaire standard de la CMS sur les tortues marines (répartition, identification des aires d'alimentation, occurrence et interaction avec les pêcheries).	Tous	Intermédiaire
6.18 : Équiper les tortues d'émetteurs satellitaires pour combler les lacunes lorsque cela est nécessaire, rentable et réalisable.	Tous	Élevée

**INDICATEURS :**

- Informations existantes et publiées sur les aires d'alimentation des tortues dans la région rassemblées et distribuées aux Membres (archivage centralisé).
- Principaux sites d'alimentation des tortues marines recensés, cartographiés et classés par ordre de priorité aux fins de suivi.
- Études à long terme des sites d'alimentation entamées sur au moins cinq principales plages de nidification de la région.
- Cartographie et suivi des verdières réalisés dans la mesure du possible.
- Résultats du suivi des tortues distribués aux ETIO par le biais du site web du PROE et du réseau sur les tortues marines (archivage centralisé).



**OBJECTIF 4 : Exploiter le Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS) dans les États et Territoires membres du PROE**

6.19 : Poursuivre la mise en œuvre de la politique et du protocole de partage des données dans le cadre de TREDS.	Tous	Élevée
6.20 : Poursuivre la formation à TREDS dans les pays, encourager son utilisation et produire des rapports.	PROE	Intermédiaire
6.21 : Tous les Membres utilisent TREDS en conformité avec la politique adoptée.	Membres/ Partenaires	Élevée
6.22 : Les Membres et les organisations/projets participants soumettent des données au moins une fois par an au responsable de la base de données TREDS en vue de leur intégration dans la base régionale pour permettre une analyse régionale.	Membres/ Partenaires	Élevée
<p>6.23 : <b>Rapports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les Membres et les organisations/projets participants soumettent au PROE, au moins une fois par an, des rapports sur le marquage des tortues, la fourniture de nouvelles bagues étant subordonnée à la présentation de ces rapports ;</li> <li>▪ Les Membres et les organisations/projets participants informent immédiatement le PROE de toute bague récupérée, à l'aide du formulaire approprié le cas échéant, ou en fournissant des informations normalisées ;</li> <li>▪ Le PROE offre une récompense (t-shirt, affiche, etc.) pour toute bague récupérée ;</li> <li>▪ Le PROE fournit à chaque Membre un rapport annuel sur les bagues distribuées et récupérées, la cartographie des déplacements et d'autres données importantes, y compris un rapport récapitulatif annuel sur tous les pays devant être distribué à tous les Membres et organisations/projets participants.</li> </ul>	Tous	Élevée
<p>6.24 : <b>Engagement institutionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le PROE s'engage à assurer le fonctionnement à long terme du programme TREDS ;</li> <li>▪ Le PROE s'engage à obtenir un financement à long terme auprès des Membres et partenaires (ONG, OIG et secteur privé) pour la gestion du programme et l'agent responsable du système.</li> </ul>	PROE/ Partenaires	Élevée
6.25 : Poursuivre la distribution des bagues et des dispositifs de marquage aux Membres participant au programme de marquage approuvé par le PROE.	PROE	Élevée
6.26 : Établir un lien avec les autres bases de données qui contiennent des informations sur les tortues marines et veiller à l'existence d'un lien entre TREDS et la base de la CPS.	PROE	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Les Membres utilisent TREDS correctement et fournissent des rapports annuels au PROE.
- Le PROE publie cinq rapports annuels contenant des données récapitulatives.
- Le nombre de bagues et de données sur le marquage des tortues est en augmentation.
- Les informations de TREDS permettent de mieux comprendre la répartition et la migration des tortues au niveau régional.
- L'avenir à long terme du programme TREDS et de son responsable est garanti.
- Les liens avec les autres bases de données sont établis.

**THÈME 7 : DÉVELOPPEMENT DURABLE****OBJECTIF 1 : Promouvoir l'utilisation durable des tortues marines**

<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
7.1 : Documenter l'étendue des activités écotouristiques, y compris des programmes d'élevage, et des autres activités liées aux tortues marines menées dans la région.	Membres/ Partenaires/ PROE	Intermédiaire
7.2 : Élaborer et appliquer des directives régionales en matière d'écotourisme responsable et durable axé sur les tortues marines.	Partenaires/ PROE	Intermédiaire
7.3 : Identifier et encourager de nouveaux modes de subsistance (y compris des activités rémunératrices) qui ne nuisent pas aux tortues marines et à leurs habitats, en consultation avec les communautés locales et les autres parties prenantes.	Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.4 : Interdire la capture commerciale de tortues marines, leur commerce ainsi que celui des produits dérivés.	Membres	Élevée
7.5 : Encourager l'application des principes de gestion durable à l'utilisation traditionnelle/vivrière des tortues autorisée à des fins alimentaires en adoptant des approches communautaires.	Membres	Élevée
7.6 : Décourager la captivité des tortues marines (sauf dans le cadre d'un système de permis aux fins de rétablissement, de recherche et d'éducation).	Membres	Intermédiaire
7.7 : Élaborer et diffuser aux Membres du PROE des directives sur les pratiques optimales concernant la captivité autorisée des tortues.	PROE/ Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.8 : Encourager les pays membres du PROE à établir des dispositifs de financement durables (fonds fiduciaires, financement par le FEM, etc.) pour la conservation des tortues.		

**INDICATEURS :**

- L'étendue des activités écotouristiques et autres activités régionales liées aux tortues marines est documentée.
- Directives sur les pratiques optimales en matière d'écotourisme responsable et durable des tortues marines élaborées et distribuées aux Membres.
- Les ETIO ont recensé, classé par ordre de priorité et mis en œuvre des initiatives portant sur de nouveaux modes de subsistance.
- Aucune capture illicite de tortues marines et capture commerciale interdite.
- Les principes de la gestion durable sont appliqués à l'utilisation traditionnelle/vivrière autorisée des tortues.
- Activités reposant sur la captivité des tortues marines découragées.
- Directives régionales sur les tortues en captivité élaborées et partagées avec les Membres du PROE.
- Dispositifs de financement durable encouragés et étudiés par les pays membres.

**THÈME 8 : COLLABORATION ET PARTENARIATS NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX****OBJECTIF 1 : Accroître la collaboration et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour favoriser la conservation et la gestion des tortues**

Actions	Promoteur	Priorité
8.1 : Relancer les négociations ou les consultations en vue d'un accord régional sur les tortues marines, par exemple un mémorandum d'entente sous les auspices de la CMS.	PROE	Intermédiaire
8.2 : Encourager et appuyer un accord sous-régional ou bilatéral entre les États qui partagent les mêmes stocks de tortues (d'après les recherches effectuées).	Membres/ PROE	Intermédiaire
8.3 : MM. George Balazs et Colin Limpus continuent d'agir en tant que conseillers techniques auprès du PROE et du Programme régional pour la conservation des tortues marines.	PROE	Élevée
8.4 : Établir des contacts directs et une communication formelle avec divers partenaires de la conservation des tortues (Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC), Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central, CPS, FFA, USP, Service national des pêches maritimes (États-Unis), UICN, universités et laboratoires, ONG collaboratrices, etc.).	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
8.5 : Promouvoir des partenariats en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour les tortues marines aux niveaux national et régional (notamment avec les gouvernements, les ONG, le secteur privé et les communautés locales).	Membres/ PROE/ Partenaires	Élevée
8.6 : Continuer de développer et de renforcer la communication régulière avec les pays/territoires par le biais des médias, notamment en incluant une section sur les tortues marines dans le bulletin du PROE et d'autres bulletins pertinents et la liste de diffusion sur les tortues marines.	PROE/ Partenaires	Élevée
8.7 : Continuer de renforcer la communication entre les laboratoires et universités concernés pour réaliser des analyses génétiques des échantillons prélevés sur les tortues marines.	PROE/ Partenaires	Élevée
8.8 : Encourager les Membres à respecter les principes et règles de la CITES concernant le commerce, l'exportation et l'importation des tortues marines.	Membres/ PROE	Élevée

**INDICATEURS :**

- Accord régional pour la conservation des tortues marines dans le Pacifique en place et signé par la majorité des Membres.
- Communication avec les organismes œuvrant à la conservation des tortues établie et active.
- Partenariat en place pour la mise en œuvre du Plan d'action.
- Membres du PROE participant et collaborant au réseau régional.
- Analyses génétiques des échantillons prélevés sur les tortues marines réalisées par un laboratoire collaborateur et résultats reçus en temps voulu par les pays membres concernés.



Green turtle. © Andy Bruckner, NOAA



Capacity building in turtle satellite tagging.



# Plan d'Action pour les Baleines et les Dauphins 2013–2017

BUT: Conserver les baleines, les dauphins et leurs habitats pour les peuples insulaires océaniques

## INTRODUCTION

Les baleines et les dauphins (cétacés) constituent un important élément de la biodiversité du milieu marin du Pacifique insulaire. Plus de la moitié des espèces connues de baleines et de dauphins vivent dans cette région, et pour certaines espèces telles que la baleine à bosse, le Pacifique insulaire est une zone de reproduction d'importance critique. Les baleines et les dauphins sont considérés dans le monde entier comme des espèces-symboles des écosystèmes marins océaniques et occupent une place de choix dans les brochures touristiques. Les légendes sur les baleines et les dauphins sont fréquentes dans les cultures insulaires océaniques, qui ont également des utilisations traditionnelles pour ces mammifères marins. Ces espèces vivent généralement longtemps et ont de faibles taux de reproduction. Au cours des dix-neuvième et vingtième siècles, les opérations commerciales de pêche à la baleine, essentiellement menées par des pays extérieurs à la région, ont très fortement réduit les populations de baleines en âge de reproduction du Pacifique Sud, qui ont probablement disparu dans certaines zones. De nombreux États et Territoires insulaires océaniques ont récemment créé des sanctuaires baleinier ou marins pour des animaux tels que les baleines ou les dauphins.

## RÉPARTITION DES ESPÈCES

D'après des observations essentiellement anecdotiques, au moins 30 espèces de baleines et de dauphins migrent ou résident (occasionnellement ou à l'année) dans les zones économiques exclusives (ZEE) des 22 États et Territoires insulaires océaniques. Ces espèces comprennent le plus grand mammifère marin, le rorqual bleu, ainsi que de nombreuses espèces de cétacés à fanons, dont le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine à bosse. Des cétacés à dents de toute taille, dont les faux orques, les globicéphales tropicaux et de nombreuses espèces de dauphins, telles que le dauphin tacheté pantropical, le dauphin bleu et blanc et le dauphin de Risso, fréquentent également les eaux de nombreux ETIO.

Selon les informations actuellement disponibles, les espèces les plus fréquemment observées dans la région sont le cachalot, le globicéphale tropical et le dauphin longirostre. Les informations les plus récentes et les plus détaillées sur la répartition et l'abondance des espèces concernent les baleines à bosse. Les espèces rarement observées comprennent le dauphin à aileron retroussé, le dauphin à bosse de l'Indo-Pacifique et certaines espèces de baleines à bec. Toutefois, en raison du faible nombre de travaux de recherche sur ces sujets dans la région, et aussi de l'énorme superficie de la zone marine concernée, il est également possible que de nombreuses espèces non signalées fréquentent ces eaux. Nos connaissances sur la diversité et la

répartition des baleines et des dauphins dans le Pacifique insulaire sont considérées comme incomplètes car il existe encore de nombreux endroits où ces animaux n'ont fait l'objet d'aucune observation. Toutefois, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Îles Mariannes du Nord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Samoa ont recensé dans leurs eaux un nombre relativement plus élevé d'espèces que les autres ETIO. Peu de données existent en provenance d'autres États et Territoires, dont Wallis et Futuna, les Tokélaou et les Îles Pitcairns, essentiellement en raison de l'absence d'échantillonnage et de travaux dans ce domaine.

Le Tableau 1 donne un aperçu de la présence des espèces présentes dans les eaux des ETIO, selon des données avalisées par des spécialistes ou vérifiées. Ces données ou inférences concernant la diversité relative doivent toutefois être jugées à titre préliminaire car leur fiabilité varie et elles ne proviennent pas toutes d'observations ou d'études récentes (pour plus d'informations sur la qualité des données et d'autres hypothèses, voir Miller 2009). De plus, les efforts et la documentation varient grandement dans la région selon les sites et les espèces.



© Alden Tagarino, DMWR, American Samoa.

Tableau 1 : Espèces de cétacés présentes dans les États et Territoires insulaires océaniques.

Source: Miller, 2012.

CETACEAN SPECIES	PACIFIC ISLAND COUNTRY OR TERRITORY																					
	AS	CI	FSM	Fi	FP	Gu	Ki	MI	Na	NC	Ni	NMI	Pa	PNG	PI	Sa	SI	Tok	Ton	Tu	Va	WF
Minke whales	✓	✓		✓	✓			✓		✓	✓	✓				✓			✓	✓		
Sei whale		✓				✓				✓	✓	✓		✓					✓			
Bryde's-like whales		✓	✓	✓					✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓					✓
Blue whales		✓		✓			✓	✓		✓								✓				
Fin whale				✓				✓		✓												
Humpback whale	✓	✓		✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓			✓		✓	✓
Common dolphins		✓						✓		✓												
Pygmy killer whale					✓					✓		✓	✓	✓					✓			
Short-finned pilot whale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	
Risso's dolphin					✓	✓				✓		✓		✓		✓	✓		✓			
Fraser's dolphin		✓	✓		✓		✓		✓					✓		✓	✓					
Snubfin dolphin														✓				✓				
Orca	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓		✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Melon-headed whale		✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓	✓
False killer whale	✓			✓	✓	✓				✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓			
Indo-Pacific humpback dolphin														✓								
Pantropical spotted dolphin	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓		✓				✓		✓	✓	✓
Striped dolphin	✓		✓			✓		✓				✓	✓			✓	✓					
Spinner dolphin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Rough-toothed dolphin	✓				✓		✓			✓		✓				✓	✓					
Bottlenose dolphins	✓		✓	✓	✓		✓	✓		✓				✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Diminutive sperm whale	✓			✓	✓	✓				✓		✓		✓		✓				✓		
Sperm whale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Blainville's beaked whale		✓		✓	✓		✓			✓						✓						
Gingko-toothed whale			✓				✓															
Cuvier's beaked whale	✓	✓			✓	✓				✓		✓		✓		✓						

Remarque : Les « petits cachalots » appartiennent à l'espèce *Kogia* et comprennent les cachalots nains et pygmées.

## ÉTAT DE L'ESPÈCE

L'état de conservation des espèces de cétacés présentes dans le Pacifique insulaire est défini selon le système de classification de l'UICN de 2001. Les espèces menacées d'extinction comprennent le rorqual boréal, le rorqual bleu, le rorqual commun et les sous-populations océaniques de baleines à bosse. Les espèces quasi menacées comprennent le dauphin à aileron retroussé et le dauphin à bosse de l'Indo-Pacifique tandis que le cachalot est classé comme « vulnérable ». Des espèces sont également classées dans la catégorie « Préoccupation mineure », la majorité des espèces de cétacés étant toutefois répertoriée dans la catégorie « Données insuffisantes ». Cette désignation signifie que l'on « ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population » (UICN, 2001). Ce manque d'information rend difficile les efforts de conservation, car il a été noté que les espèces de cette catégorie ne devraient pas être traitées comme non menacées et qu'« il peut être souhaitable de leur accorder le même degré de protection qu'aux taxons menacés, au moins jusqu'à ce que leur état puisse être évalué » (UICN, 2001).

Les espèces de cétacés qui fréquentent les eaux des ETIO et sont inscrites à l'Annexe I de la CMS sont le rorqual boréal, le rorqual bleu, le rorqual commun, la baleine à bosse et les cachalots. Plusieurs espèces de cétacés de la région sont également inscrites à l'Annexe II de la CMS, dont l'orque, le dauphin à aileron retroussé et le rorqual de Bryde. Certaines listes de la CMS sont spécifiques aux populations mais peuvent englober une partie du Pacifique insulaire dans l'aire de répartition concernée.

## SAVOIRS TRADITIONNELS ET COUTUMES

Les baleines et les dauphins occupent une place importante dans les cultures, les légendes, les traditions et le patrimoine de nombreux peuples insulaires océaniques. Aux Fidji, les dents de cachalots ont une signification culturelle particulière. Les baleines et les dauphins sont associés à l'identité, au mode de vie et à la prospérité. Dans certaines îles, les migrations des baleines servent d'indicateur environnemental, et dans toute la région les cérémonies et rituels sont souvent axés sur les cétacés. Dans certaines traditions, ils sont considérés comme des réincarnations d'êtres humains.

## POSSIBILITÉS DE GÉNÉRATION DE REVENUS GRÂCE À L'ÉCOTOURISME

Les activités touristiques d'observation des baleines menées dans 119 pays représentent un marché mondial de 2,1 milliards de dollars É.-U. par an (Hoyt, 2008). Une étude régionale des activités touristiques liées aux mammifères marins, réalisée par le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), en association avec le PROE, le Consortium de recherche sur les mammifères marins du Pacifique Sud (SPWRC) et l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), a montré que l'observation des baleines est en train de devenir une importante composante du développement touristique de la région, avec, pour 2005, une valeur économique directe estimée à 7,5 millions de dollars É.-U. et une valeur totale estimée à 21 millions de dollars É.-U.

Le climat et les possibilités offertes dans ce domaine dans le Pacifique sont dignes de rivaliser avec le monde entier. Qui plus est, le potentiel de croissance et les avantages économiques du tourisme axé sur les cétacés se sont avérés efficaces pour lutter contre leur abattage. Cette industrie a toutefois connu une croissance de 45 % entre 1998 et 2005, ce qui suscite des questions quant à la viabilité de cette activité. Ces questions touchent notamment aux impacts potentiels sur les populations de mammifères marins et le besoin de mesures de gestion.

La communauté scientifique internationale s'inquiète de ce que les effets cumulés du tourisme axé sur les mammifères marins pourraient menacer le rétablissement et la survie des espèces cibles. Plusieurs instruments de gestion existent dans la région pour contribuer au développement durable de cette industrie



et réduire ses impacts tout en développant ses aspects éducatifs : les directives régionales océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins (PROE, 2008) et le programme de formation des organisateurs d'excursions et des guides spécialisés dans l'observation des baleines.

## MENACES

Les principales menaces pesant sur les cétacés dans le Pacifique insulaire comprennent :

- la chasse à la baleine à des fins scientifiques (dans les aires d'alimentation de l'Antarctique),
- la pollution,
- la dégradation des habitats,
- le bruit,
- les collisions avec les navires,
- le changement climatique,
- les battues,
- les captures aux fins de captivité,
- les prises accessoires,
- l'écotourisme, et
- le manque de connaissances scientifiques.

Les principales espèces concernées, la répartition géographique de ces menaces et la périodicité des menaces varient dans la région.



# THÈMES ET OBJECTIFS

THÈMES	OBJECTIFS
1 Information, sensibilisation/ éducation et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre au point des stratégies de communication, des programmes de formation et des protocoles relatifs aux principales questions traitées dans le Plan d'action pour les baleines et les dauphins.</li> <li>▪ Relever le niveau de prise de conscience et des savoirs relatifs aux baleines et aux dauphins dans la région.</li> </ul>
2 Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les connaissances et capacités spécialisées au niveau national.</li> </ul>
3 Réduction des menaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Minimiser les impacts des cinq principaux dangers ci-dessous menaçant les baleines et les dauphins dans le Pacifique insulaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interactions des pêches.</li> <li>▪ Changement climatique.</li> <li>▪ Aménagements côtiers.</li> <li>▪ Pollution/agents pathogènes.</li> <li>▪ Prises directes.</li> </ul> </li> </ul>
4 Protection des écosystèmes et habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer et encourager la désignation (création) de sanctuaires marins/baleiniers, de parcs marins et d'AMP chez les Membres du PROE.</li> <li>▪ Appuyer la gestion des sanctuaires marins/baleiniers, des AMP et des parcs marins.</li> <li>▪ Identifier et protéger les habitats critiques et les voies migratoires.</li> </ul>
5 Lois, politiques et plans de gestion/ rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer, au niveau national, un cadre juridique, politique et institutionnel favorisant une application efficace du Plan d'action pour les baleines et les dauphins.</li> <li>▪ Élaborer et appuyer la mise en œuvre de plans régionaux/nationaux de gestion et de rétablissement des baleines et des dauphins.</li> </ul>
6 Importance et valeur culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recueillir des données sur les pratiques, valeurs et savoirs traditionnels en rapport avec les baleines et les dauphins, et encourager l'adoption d'une approche plus cohérente dans les politiques et législations pertinentes.</li> <li>▪ Préserver et protéger les savoirs et valeurs traditionnels relatifs aux baleines et aux dauphins.</li> <li>▪ S'assurer que les savoirs, pratiques et valeurs traditionnels sont utilisés pour la mise au point et l'application des mesures de gestion.</li> </ul>
7 Recherche et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établir l'abondance et la répartition de tous les cétacés dans le Pacifique insulaire.</li> <li>▪ Estimer les principaux paramètres démographiques pour établir des tendances.</li> <li>▪ Entreprendre des recherches et un suivi pour identifier les dangers et élaborer des stratégies d'atténuation des dangers.</li> <li>▪ Améliorer la collecte de données et les systèmes de gestion de bases de données.</li> <li>▪ Réaliser une cartographie détaillée des habitats.</li> <li>▪ Améliorer la qualité des informations recueillies sur les cas d'échouage dans le Pacifique insulaire.</li> </ul>
8 Tourisme axé sur les baleines et les dauphins	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer que le développement du tourisme axé sur les baleines et les dauphins est durable dans l'ensemble du Pacifique insulaire.</li> <li>▪ Veiller à ce que les activités d'observation des baleines et des dauphins dans le Pacifique insulaire soient fondées sur les meilleures pratiques en la matière.</li> <li>▪ Veiller à ce que les activités d'observation soient menées de manière responsable en minimisant les impacts et en maximisant les valeurs pédagogiques et économiques.</li> </ul>
9 Collaboration et coopération nationales, régionales et internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir et renforcer la coordination, la collaboration et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour la conservation des baleines et des dauphins dans le Pacifique insulaire.</li> </ul>

# THÈMES, OBJECTIFS ET ACTIONS

<b>THÈME 1 : INFORMATION, SENSIBILISATION/ÉDUCATION ET COMMUNICATION</b>		
<b>OBJECTIF 1 : Mettre au point des stratégies de communication, des programmes de formation et des protocoles relatifs aux principales questions traitées dans le Plan d'action pour les baleines et les dauphins</b>		
<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
1.1 : Répertorier les principaux problèmes pour chacun des Membres et appuyer l'élaboration de stratégies et programmes pédagogiques appropriés (par exemple, sur les menaces connues et sur l'identification et l'état des espèces).	Membres/ Partenaires	Élevée
1.2 : Mettre au point des instruments appropriés pour l'éducation et la sensibilisation de divers publics cibles aux niveaux régional et national, en intégrant les connaissances scientifiques et traditionnelles.	Tous	Élevée
1.3 : Intégrer les savoirs traditionnels, les légendes et les coutumes dans les outils et supports d'éducation et de sensibilisation.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
1.4 : Renforcer les capacités des formateurs travaillant au sein des organismes gouvernementaux et des communautés, afin de faciliter leurs activités ; élaborer et fournir des programmes permettant de mieux atteindre les groupes mal desservis.	Partenaires	Intermédiaire
<b>INDICATEURS :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmes d'éducation communautaire et scolaire mis en œuvre.</li> <li>▪ Fiches d'information produites au niveau régional, à l'intention des gouvernements et des secteurs d'activité concernés, sur les principales questions ( interactions des pêches, pratiques culturelles, réglementation, biologie et histoire naturelle, identification des espèces, etc.).</li> <li>▪ Programmes de formation appliqués au niveau national, à l'intention des principaux organismes gouvernementaux et d'un certain nombre de dirigeants de communautés locales.</li> </ul>		
<b>OBJECTIF 2 : Relever le niveau de prise de conscience et des savoirs relatifs aux baleines et aux dauphins dans la région</b>		
<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
1.5 : Mettre en œuvre des outils d'éducation et de sensibilisation dans les écoles et/ou les communautés en utilisant les réseaux et méthodes appropriés.	Membres/ Partenaires	Élevée
1.6 : Fournir de la documentation et des informations aux médias nationaux, afin qu'ils informent le public.	Tous	Élevée
1.7 : Remettre une documentation pédagogique aux exploitants/propriétaires de navires de loisirs/privés afin de s'assurer que l'impact de leurs activités sera le plus faible possible.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
1.8 : Déclarer 2014 « Année océanienne des baleines » et soutenir la planification, l'élaboration et l'exécution de campagnes nationales et régionales de conservation (pour appuyer les activités internationales du Partenariat de recherche pour l'océan Austral).	PROE/ Partenaires/ Membres	Élevée
1.9 : Profiter des matériels pédagogiques gratuits des organisations telles que l'Agence de l'océan et de l'atmosphère (NOAA) et des jeux pour enfants ( <a href="http://www.environment.gov.au/coasts/publications/whales-kids-interactive/index.html">http://www.environment.gov.au/coasts/publications/whales-kids-interactive/index.html</a> ) élaborés par le gouvernement australien pour mieux comprendre l'importance des cétacés.	Tous	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Exposés sur les baleines et les dauphins présentés dans les écoles, les salles de réunion publiques des villages et durant les festivités annuelles.
- Baleines et dauphins mieux connus grâce à des documentaires, des interviews et des spots publicitaires diffusés par les médias locaux.
- Guides d'identification, fiches d'information et directives/brochures distribués aux exploitants/propriétaires de navires, navigateurs et clubs nautiques, par l'intermédiaire des organismes publics et des ONG.
- Programmes éducatifs mis en œuvre dans les écoles, les centres d'éducation et les musées.
- Méthodes d'éducation informelles/traditionnelles utilisées au niveau des communautés.
- Célébration en 2014 de l'Année océanienne des baleines.

**THÈME 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS****OBJECTIF 1 : Renforcer les connaissances et capacités spécialisées au niveau national**

Actions	Promoteur	Priorité
2.1 : Recenser et satisfaire les besoins de formation et appuyer la préparation de propositions pour la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional, en utilisant pour ce faire les systèmes existants tels que le système d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR).	Membres/ Partenaires	Élevée
2.2 : Réaliser des dossiers de formation sur les priorités communes (échouages, enregistrement de données, législation, communication, etc.) en tenant compte des priorités régionales, et organiser des ateliers de travail en fonction des besoins recensés.	PROE/ Partenaires	Élevée
2.3 : Apporter un soutien aux activités de formation sur les baleines et les dauphins basées sur l'organisation de stages dans les centres de recherche existants.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
2.4 : Renforcer les capacités nationales pour une meilleure élaboration des règles, lois et politiques pertinentes.	Partenaires/ PROE	Élevée
2.5 : Organiser des ateliers de formation nationaux et/ou (infra) régionaux sur les autopsies, et notamment sur la collecte, le stockage et l'analyse de tissus et de restes de squelettes.	Partenaires/ PROE	Intermédiaire
2.6 : Organiser des activités sous-régionales de formation et de vérification sur les observations de baleines et de dauphins, leur déclaration et les techniques d'estimation de leur abondance.	Partenaires/ PROE	Intermédiaire
2.7 : Créer une base de données complémentaire à celle établie dans le cadre du Plan d'action pour les tortues marines.	PROE/ Partenaires	Élevée
2.8 : Faciliter l'acquisition de capacités en matière d'activités de surveillance et de contrôle du respect des règles, pour une meilleure application des mesures de protection nationales, notamment en ce qui concerne les activités touristiques d'observation des baleines et des dauphins.	Membres/ Partenaires	Élevée
2.9 : Mettre en œuvre des programmes de formation et de certification, au niveau du secteur du tourisme, à l'intention des organisateurs d'excursions et des guides spécialisés dans l'observation des baleines et des dauphins, qui seraient tenus, dans la mesure du possible, de posséder un permis/une licence pour l'observation de ces animaux.	Partenaires	Intermédiaire
2.10 : Développer la capacité de négociation et de promotion des politiques et positions régionales.	Partenaires/ PROE	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Besoins de formation recensés et satisfaits.
- Dossiers de formation réalisés et mis à disposition.
- Améliorer les capacités techniques en ce qui concerne le recouvrement d'informations et la contribution à la conservation des baleines et des dauphins dans la région.
- Capacités améliorées en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et de la législation.
- Dans les États Membres du PROE, formation en cours pour les organisateurs d'excursions avec observation des baleines et des dauphins, et programmes de certification appliqués.
- Nombre de pays/territoires fournissant des informations pour la base de données.

**THÈME 3 : RÉDUCTION DES MENACES****OBJECTIF 1 : Minimiser les impacts des principaux dangers ci-dessous menaçant les baleines et les dauphins dans le Pacifique insulaire :**

- Interactions des pêches
- Changement climatique
- Aménagements côtiers
- Pollution/agents pathogènes
- Prises directes

Actions	Promoteur	Priorité
<b>(i) Interactions des pêches</b>		
3.1 : Collaborer et partager des informations sur les interactions entre les pêches et les cétacés, ainsi que sur les réussites ou les échecs des tactiques de minimisation.	Tous	Élevée
3.2 : Renforcer les partenariats entre le secteur de la pêche, les instituts de recherche et les gouvernements pour mettre au point et tester des techniques de minimisation des prises accessoires et de la déprédation.	Tous	Élevée

**INDICATEURS :**

- Systèmes de déclaration des prises améliorés.
- Système de recouvrement de données, auprès des opérations de pêche sur les prises accessoires et la déprédation, mis au point et utilisé.
- Techniques d'atténuation et de déprédation dûment testées.
- Adoption accrue des techniques d'atténuation par les pêches.

**(ii) Prises directes**

3.3 : Prendre des mesures pour veiller à l'état de conservation favorable des espèces de baleines et de dauphins concernées.	Membres/	Élevée
3.4 : Veiller au respect de tous les règlements et conventions/accords internationaux pertinents.	Partenaires/	Élevée

**INDICATEURS :**

- Déclaration et notification améliorées des données sur les prises directes.
- Système de gestion en place, par exemple plans de gestion, politiques et règlements veillant à la pérennité des stocks.
- Règlements/accords internationaux respectés lors des captures d'animaux vivants.

<b>(iii) Changement climatique</b>		
3.5 : Faciliter le recueil et la diffusion des connaissances sur les impacts du changement climatique sur les cétacés et leurs habitats.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
3.6 : Établir des liens avec les forums internationaux sur le changement climatique.	PROE/ Partenaires	Intermédiaire
3.7 : Analyser les informations et les impacts du changement climatique.	Partenaires	Intermédiaire
<b>INDICATEURS :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informations recueillies/exposés préparés sur les impacts du changement climatique sur les baleines et les dauphins ; informations et exposés distribués aux Membres.</li> <li>▪ Liens établis avec les forums internationaux sur le changement climatique.</li> </ul>		
<b>(iv) Pollution et agents pathogènes</b>		
3.8 : Encourager l'amélioration de la gestion des déchets aux niveaux communautaire et national (notamment au niveau des opérations de pêche), afin de réduire la présence de plastiques et autres débris dans le milieu marin.	Tous	Élevée
3.9 : Réduire la quantité d'engins de pêche abandonnés en mer.	Partenaires/ Membres	Élevée
3.10 : Diffuser des directives sur la gestion des déchets aux services/organismes concernés en vue de leur promotion.	Partenaires	Élevée
3.11 : Étudier et réduire les impacts de la pollution sonore sous-marine susceptible d'affecter les baleines et les dauphins, quelle qu'en soit la source.	Membres/ Partenaires	Élevée
<b>INDICATEURS :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtention de meilleures informations sur les impacts des plastiques et autres débris sur les baleines et les dauphins.</li> <li>▪ Directives de gestion des déchets promues à tous les niveaux.</li> <li>▪ Impacts de la pollution sonore sous-marine susceptible d'affecter les baleines et les dauphins étudiés et réduits, quelle qu'en soit la source.</li> </ul>		
<b>(v) Aménagements côtiers et tourisme</b>		
3.12 : Appliquer les recommandations appropriées découlant des évaluations des impacts des activités d'observation des baleines et des dauphins et de nage avec les cétacés.	Membres/ Partenaires	Élevée
3.13 : Encourager la prise en compte des impacts sur les baleines et les dauphins dans l'élaboration des législations nationales et dans les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et veiller à ce que les promoteurs envisagent ces impacts dans le cadre des EIE.	Membres/ Partenaires	Élevée
3.14 : Identifier des zones et populations localisées subissant les impacts négatifs des aménagements côtiers et activités touristiques puis trouver des moyens appropriés permettant de suivre et atténuer tout impact important.	Partenaires/ Membres	Élevée
3.15 : Élaborer des stratégies de gestion et de minimisation pour réduire les impacts/effets localisés des aménagements côtiers et activités touristiques sur les baleines et les dauphins.	Membres/ Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

- Impacts sur les baleines et les dauphins pris en compte dans les processus tels que les EIE et informations fournies sur les impacts potentiels.
- Système de suivi des populations localisées en place.
- Stratégies de réduction des impacts des aménagements côtiers élaborées et mises en œuvre.

**THÈME 4 : PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS****OBJECTIF 1 : Appuyer et encourager la désignation (création) de sanctuaires marins/baleiniers, de parcs marins et d'AMP dans les États et Territoires membres du PROE**

Actions	Promoteur	Priorité
4.1 : Appuyer les efforts déployés pour déclarer/créer des sanctuaires baleiniers/ marins nationaux ou s'étendant sur toute une ZEE, de grandes AMP et des parcs marins en fournissant des conseils techniques/stratégiques.	PROE/ Partenaires	Élevée

**INDICATEUR :**

- Des Membres du PROE déclarent/créent de nouveaux sanctuaires et aires marines protégées dans leur ZEE pour protéger les cétacés.

**OBJECTIF 2 : Appuyer la gestion des sanctuaires marins/baleiniers, des AMP et des parcs marins**

Actions	Promoteur	Priorité
4.2 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans et stratégies de gestion des sanctuaires/AMP/parcs marins.	PROE/ Partenaires	Élevée
4.3 : Harmoniser dans la mesure du possible les AMP locales et nationales en vue de la protection et de la gestion des cétacés.	Membres	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Plans et stratégies de gestion élaborés et mis en œuvre pour tous les sanctuaires/AMP/parcs marins.
- AMP locales et nationales, etc. liées au niveau de leur gestion et de leur mise en œuvre.

**OBJECTIF 3 : Identifier et protéger les habitats critiques et les voies migratoires**

Actions	Promoteur	Priorité
4.4 : Recenser (notamment par la recherche, y compris le marquage satellitaire) et protéger les habitats critiques et les voies migratoires des cétacés.	Partenaires/ Membres	Élevée
4.5 : Établir des liens et partager des informations avec les grands programmes existants sur les habitats marins aux échelons régional et national.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire

**INDICATEUR :**

Habitats critiques et voies migratoires recensés, cartographiés et protégés.

**THÈME 5 : LOIS, POLITIQUES ET PLANS DE GESTION/RÉTABLISSEMENT****OBJECTIF 1 : Élaborer, au niveau national, un cadre juridique, politique et institutionnel favorisant une application efficace du Plan d'action pour les baleines et les dauphins**

Actions	Promoteur	Priorité
5.1 : Actualiser l'examen de la législation et des politiques des États et Territoires membres du PROE et diffuser le rapport final. Cet examen comprendra : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le recensement des incohérences et insuffisances de la législation ;</li> <li>▪ des mesures de protection des espèces et des habitats, y compris la déclaration de sanctuaires et d'AMP et les plans de gestion associés ;</li> <li>▪ la réglementation applicable aux navires pratiquant la pêche hauturière et aux flottes locales, y compris un programme d'observation permettant d'obtenir des informations sur l'impact des pêches commerciales sur les baleines et les dauphins et leurs interactions.</li> </ul>	Membres/ PROE/ Partenaires	Élevée
5.2 : Renforcer ou modifier les politiques et réglementations existantes ou en élaborer de nouvelles, en tenant compte des conclusions de l'examen, pour gérer efficacement la conservation des baleines et des dauphins, notamment grâce à des mesures d'atténuation des menaces et de protection des habitats.	Membres	Élevée
5.3 : Recenser les besoins des pays/territoires en matière de capacités juridiques et politiques, et y répondre.	Partenaires/ PROE	Intermédiaire
5.4 : Appliquer les processus utilisés pour les ANCR et les autres mécanismes connexes en rapport avec la biodiversité, et évaluer les résultats qu'ils permettent d'obtenir, afin de répondre aux besoins en ce qui concerne les capacités juridiques et politiques nécessaires à la protection des baleines et des dauphins.	Membres/	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Examen régional législatif/de gestion terminé et rapport largement diffusé.
- Harmonisation des instruments politiques et juridiques des pays/territoires.

**OBJECTIF 2 : Élaborer et appuyer la mise en œuvre de plans régionaux/nationaux de gestion et de rétablissement des baleines et des dauphins**

Actions	Promoteur	Priorité
5.5 : Rechercher activement des ressources pour veiller au succès du Plan de rétablissement des baleines à bosse en Océanie.	Partenaires (SPWRC/ PROE)/ Membres	Élevée
5.6 : Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les baleines et les dauphins, y compris, le cas échéant, des plans de rétablissement, inspirés du plan d'action régional, pour promouvoir et orienter les initiatives et programmes nationaux de conservation des baleines et des dauphins.	Membres/ PROE/ Membres	Élevée
5.7 : Veiller à l'élaboration de plans de gestion des sanctuaires marins établis/déclarés, des AMP et des autres mécanismes de protection écosystémique qui couvrent les baleines et les dauphins.	Membres/ PROE	Élevée

**INDICATEURS :**

- Mise en œuvre du Plan de rétablissement des baleines à bosse en Océanie dûment appuyée/financée.
- Plans nationaux de gestion/rétablissement des baleines et des dauphins élaborés et mis en œuvre.
- Plans de gestion des sanctuaires marins, etc., qui couvrent les baleines et les dauphins, élaborés.



**THÈME 6 : IMPORTANCE ET VALEUR CULTURELLES****OBJECTIF 1 : Recueillir des données sur les pratiques, valeurs et savoirs traditionnels en rapport avec les baleines et les dauphins, et encourager l'adoption d'une approche plus cohérente dans les politiques et législations pertinentes**

Actions	Promoteur	Priorité
6.1 : Entreprendre un examen des pratiques et savoirs coutumiers en rapport avec la conservation et la gestion des baleines et des dauphins.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
6.2 : Encourager et favoriser, lorsque cela s'avère approprié, l'adoption et l'intégration des pratiques coutumières en rapport avec la conservation et la gestion des baleines et des dauphins.	Membres	Intermédiaire
6.3 : Examiner les politiques et dispositions législatives qui soutiennent la protection et la promotion de la gestion traditionnelle des ressources, des savoirs traditionnels, des droits de propriété intellectuelle, de l'accès et du partage des avantages et de la propriété coutumière du domaine maritime, puis en recenser les insuffisances et les contradictions.	Membres/ Partenaires	Élevée
6.4 : Palier les insuffisances et contradictions décelées, le cas échéant, lors de cet examen, en consultation avec les communautés locales et autres parties concernées.	Membres	Intermédiaire
6.5 : Appuyer, encourager et favoriser l'adoption de systèmes formels et appropriés de protection des droits de propriété intellectuelle, des savoirs traditionnels et de l'accès et du partage des avantages aux niveaux national, régional et international.	Membres	Élevée
6.6 : Soutenir le recouvrement d'informations sur les savoirs, pratiques, patrimoines et valeurs traditionnels, en utilisant pour ce faire les réseaux existants.	Partenaires	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Savoirs traditionnels et autres pratiques et valeurs coutumières répertoriés et incorporés lorsque cela s'avère approprié.
- Recensement des insuffisances effectué et rapport publié et diffusé.
- Objets et éléments de la tradition orale répertoriés et conservés dans les musées locaux.

**OBJECTIF 2 : Préserver et protéger les savoirs et valeurs traditionnels relatifs aux baleines et aux dauphins**

Actions	Promoteur	Priorité
6.7 : Déterminer quelles sont les autorités qui, au niveau des pays, sont susceptibles de maintenir et promouvoir les savoirs traditionnels et leur donner les moyens d'agir.	Membres	Élevée
6.8 : Établir des protocoles de documentation et conclure des accords de partenariats avec des groupes culturels – et surtout avec des organismes et des particuliers détenteurs d'un savoir – pour une utilisation et une diffusion appropriées des informations.	Membres	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Chaque pays a déterminé quelle doit être l'autorité chargée de stocker et promouvoir les données culturelles.
- Activités en cours pour la promotion et l'appui des savoirs traditionnels, de l'accès et du partage des avantages dans les forums nationaux, régionaux et internationaux.

**OBJECTIF 3 : S'assurer que les savoirs, pratiques et valeurs traditionnels sont utilisés pour la mise au point et l'application des mesures de gestion**

Actions	Promoteur	Priorité
6.9 : Évaluer la durabilité des pratiques culturelles en rapport avec les baleines et les dauphins, susceptibles de représenter une menace pour ces animaux (par exemple, aux Îles Salomon, la coutume consistant à enfourcher les dauphins).	Partenaires/ Membres	Élevée
6.10 : Veiller à ce que les protocoles et les savoirs traditionnels soient respectés dans la conception et la mise en œuvre des études biologiques.	Partenaires/ Membres	Élevée
6.11 : Veiller à ce que les politiques et modes de gestion nationaux et locaux respectent les savoirs traditionnels et s'en inspirent.	Membres	Élevée
6.12 : Appuyer l'élaboration de plans de gestion communautaire de sorte à inclure la conservation des baleines et des dauphins.	Membres	Élevée

**INDICATEURS :**

- Soutien apporté aux études de cas sur la durabilité des pratiques culturelles réalisées dans le cadre des autres évaluations de durabilité effectuées dans les pays concernés.
- Savoirs traditionnels pertinents sur les baleines et les dauphins utilisés et reconnus lors de la préparation des enquêtes scientifiques et lors de la formulation et de l'exécution des politiques de gestion nationales.



© Laurence Bachet, Southern Province, New Caledonia.

## THÈME 7 : RECHERCHE ET SUIVI

Le présent Plan d'action encourage uniquement les techniques de recherche non létales

### OBJECTIF 1 : Établir l'abondance et la répartition de tous les cétacés dans le Pacifique insulaire

*Donner la priorité aux espèces ou populations notoirement menacées, que ce soit directement ou non, ou pour lesquelles les données sont insuffisantes ou l'état de conservation est défavorable.*

Actions	Promoteur	Priorité
7.1 : Développer et gérer une base de données en ligne sur les observations de baleines et de dauphins.	Partenaires	Élevée
7.2 : Améliorer les connaissances sur la diversité des espèces dans tous les ETIO.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.3 : Recueillir des informations sur la répartition, l'aire de répartition et les habitats des espèces de cétacés de la région en réalisant des études spécialisées.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.4 Rédiger un manuel de formation couvrant les méthodes d'évaluation de l'abondance en utilisant diverses techniques y compris des plateformes d'opportunité et des méthodologies facilement accessibles dans le Pacifique insulaire.	Partenaires	Élevée
7.5 Organiser des ateliers de formation pour dispenser une formation sur les techniques d'estimation d'abondance.	Partenaires/ PROE	Élevée
7.6 : Diffuser à tous les ETIO des ressources suffisantes pour l'identification des espèces et le recueil d'informations connexes (par exemple, le dossier d'identification de l'IFAW et de la CPS pour le programme d'observation).	PROE/ Partenaires	Élevée
7.7 : Augmenter l'utilisation des appareils de détection à distance, en particulier les appareils acoustiques.	Partenaires	Intermédiaire

#### INDICATEURS :

- Base de données d'observations régionale en ligne créée et opérationnelle.
- Listes des espèces de baleines et de dauphins actualisées pour tous les ETIO.
- Manuel sur les estimations d'abondance achevé et ateliers de formation organisés.
- Estimations de la répartition, de l'abondance et des habitats améliorées pour les espèces de baleines et de dauphins de la région.
- Au moins un appareil de détection à distance déployé dans la région pendant au moins six mois.

### OBJECTIF 2 : Estimer les principaux paramètres démographiques pour établir des tendances

*Donner la priorité aux espèces ou populations notoirement menacées, que ce soit directement ou non, ou pour lesquelles les données sont insuffisantes ou l'état de conservation est défavorable.*

Actions	Promoteur	Priorité
7.8 : Estimer les paramètres suivants pour les populations de cétacés du Pacifique insulaire : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ taux de survie annuel ;</li><li>▪ taux de croissance annuel ;</li><li>▪ taux de natalité annuel et intervalle génésique ;</li><li>▪ taux de migration et d'immigration annuels.</li></ul>	Partenaires/ Membres	Intermédiaire

#### INDICATEUR :

- Principaux paramètres démographiques établis pour les populations de cétacés du Pacifique insulaire.

**OBJECTIF 3 : Entreprendre des recherches et un suivi pour identifier les dangers et élaborer des stratégies d'atténuation des dangers**

<b>Actions</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Priorité</b>
7.9 : Recueillir toutes les informations disponibles sur l'ampleur de la déprédation, des prises accessoires et des interactions des pêches, afin de mieux évaluer les degrés de priorité et les mesures de minimisation qu'il est possible de prendre.	Partenaires/ PROE/ Membres	Élevée
7.10 : Promouvoir la transmission d'informations sur les cétacés (observations, enchevêtrements ou prises accessoires, déprédation, etc.) par tous les navires de pêche.	Membres/ Partenaires	Élevée
7.11 : Inclure les évaluations d'impact dans les travaux de recherche sur l'abondance, la structure, la distribution, les tendances relatives aux baleines à bosse, au petit rorqual, au rorqual commun et aux cachalots.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.12 : Inclure, dans les travaux de recherche sur l'abondance, la structure, la répartition et les tendances, les évaluations d'impact de la capture des espèces de baleines et de dauphins ciblées.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.13 : Identifier les lieux et circonstances dans lesquels la pollution (par le bruit, les engins de pêche, les plastiques, etc.) et les agents pathogènes peuvent affecter l'environnement marin du Pacifique insulaire.	Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.14 : Évaluer si les sources identifiées de polluants et d'agents pathogènes (Action 7.13) peuvent avoir un effet nocif sur les cétacés du Pacifique insulaire.	Partenaires/	Intermédiaire
7.15 : Recueillir des informations sur l'impact potentiel des plastiques et des engins de pêche sur les baleines et les dauphins, notamment les informations fournies par les « réseaux d'échouage ».	Partenaires/ Membres	Élevée
7.16 : Examiner les impacts de l'exploitation minière du sous-sol marin sur les populations de cétacés dans le Pacifique insulaire.	Partenaires	Intermédiaire
7.17 : Encourager la notification des collisions avec les navires.	Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.18 : Consigner le nombre d'animaux, les espèces, le lieu et la date de toute prise (chasse, captivité, recherche, etc.).	Membres/ Partenaires	Élevée
7.19 : Évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces de cétacés du Pacifique insulaire.	Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.20 : Élaborer une évaluation des menaces pour chaque espèce de cétacé du Pacifique insulaire (en ce qui concerne les populations si nécessaire).	Partenaires/ PROE/ Membres	Élevée
7.21 : Déterminer l'ampleur possible des impacts/effets locaux les plus significatifs des activités touristiques sur les baleines et les dauphins.	Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.22 : Évaluer les impacts potentiels sur ces animaux des activités d'observation des baleines et des dauphins et de nage avec les cétacés.	Partenaires/	Élevée

**INDICATEURS :**

- Ampleur de la déprédation imputable aux opérations de pêche et des prises accessoires évaluée.
- Travaux de recherche non létaux effectués sur l'abondance des espèces de baleines et de dauphins ciblées par la chasse à la baleine, les battues et la capture d'animaux vivants.
- Dossiers mieux tenus sur la chasse, la captivité, etc. des cétacés.
- Impacts des polluants, des agents pathogènes, de l'exploitation minière du sous-sol marin et du changement climatique évalués.
- Informations recueillies sur l'impact des plastiques et des engins de pêche.
- Impacts du tourisme et des activités connexes évalués.

**OBJECTIF 4 : Améliorer la collecte de données et les systèmes de gestion de bases de données**

Actions	Promoteur	Priorité
7.23 :Tenir une base de données inventoriant les espèces régionales et comprenant des données de suivi et de recherche ciblée ainsi que des données anecdotiques ou isolées.	WDCS/	Élevée
7.24 :Promouvoir la transmission d'informations aussi détaillées que possible sur les observations anecdotiques ou isolées, y compris les collisions avec les navires et les interactions des pêches, ainsi que les observations/rapports des communautés, des registres des plaisanciers/plongeurs, des ferries, etc.	Membres/ Partenaires	Élevée
7.25 : Promouvoir le développement de réseaux nationaux sur les observations et échouages, incluant toutes les parties concernées.	PROE/ Partenaires/ Membres	Élevée
7.26 :Faciliter le processus de notification des observations et échouages au réseau national. De plus, échanger des informations entre le réseau et les bases de données régionales.	Tous	Élevée
7.27 :Organiser des sessions de formation et des ateliers sur l'identification des espèces à l'intention des parties concernées.	Partenaires/ Membres	Intermédiaire
7.28 : Réaliser un manuel/une brochure régional(e) sur les échouages, décrivant les procédés d'identification des espèces, avec des formulaires et des instructions en anglais, bichlamar et français.	PROE/ Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

- Bases de données régionales opérationnelles et à jour.
- Réseaux nationaux incluant toutes les parties concernées et contenant des rapports anecdotiques et isolés ainsi que des données d'études ciblées.
- Échouages dûment documentés.
- Identification des espèces et interventions en cas d'échouages améliorées.



**OBJECTIF 5 : Réaliser une cartographie détaillée des habitats**

*Donner la priorité aux espèces ou populations notoirement menacées, que ce soit directement ou non, ou pour lesquelles les données sont insuffisantes ou l'état de conservation est défavorable.*

Actions	Promoteur	Priorité
7.29 : Dresser une liste des caractéristiques des principaux habitats pour le plus grand nombre possible d'espèces de cétacés du Pacifique insulaire.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.30 : Cartographier les variables environnementales des habitats des espèces identifiées par l'Action 7.29.	Partenaires/ Membres	Élevée
7.31 : Proposer une répartition des espèces de cétacés fondée sur la cartographie des habitats réalisée dans le cadre de travaux de recherche.	Partenaires/ Membres	Élevée

**INDICATEURS :**

- Compréhension accrue des habitats préférés et de leur utilisation par les espèces de cétacés du Pacifique insulaire.
- Cartes de répartition des espèces de cétacés dans le Pacifique insulaire fondées sur les habitats et les caractéristiques environnementales.

**OBJECTIF 6 : Améliorer la qualité des informations recueillies sur les cas d'échouage dans le Pacifique insulaire**

Actions	Promoteur	Priorité
7.32 : Encourager la collecte d'informations aussi détaillées que possible en cas d'échouage. Si possible, réaliser des autopsies complètes en établissant notamment si du plastique a été ingéré.	Membres/ Partenaires	Élevée
7.33 : Créer un site web pour améliorer la documentation des échouages de baleines et de dauphins dans le Pacifique insulaire (désignée <i>A Pattern of Strandings</i> ).	PROE/ SPWRC	Élevée
7.34 : Recueillir les données d'observation et les savoirs des communautés sur les baleines et les dauphins et les incorporer dans la base de données régionale sur les échouages.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire
7.35 : Réaliser un manuel/une brochure régional(e) sur les échouages, décrivant les procédés d'identification des espèces, avec des formulaires et des instructions en anglais, bichlamar et français.	PROE/ Partenaires	Élevée
7.36 : Encourager la conclusion d'un protocole d'accord entre l'Université d'Auckland et le PROE pour le stockage et le traitement des échantillons de tissus utilisés pour la recherche génétique.	PROE	Élevée
7.37 : Fournir aux Membres des kits simples à utiliser en cas d'échouage (notamment pour le recueil d'échantillons génétiques).	PROE/ Partenaires	Élevée
7.38 : Contribuer à l'obtention du financement nécessaire pour que des experts puissent participer aux ateliers de travail nationaux dans la région.	PROE/ Partenaires/ Membres	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Base de données et réseau sur les échouages créés et opérationnels.
- Manuel sur les échouages publié en trois langues et distribué.
- Système d'archivage et protocoles de dépôt et d'accès établis pour les tissus prélevés lors des échouages.
- Kits d'échantillonnage génétique distribués et utilisés.

**THÈME 8 : TOURISME AXÉ SUR LES BALEINES ET LES DAUPHINS****OBJECTIF 1 : S'assurer que le développement du tourisme axé sur les baleines et les dauphins est durable dans l'ensemble du Pacifique insulaire**

Actions	Promoteur	Priorité
8.1 : Documenter et partager les expériences des pays/territoires où les activités d'observation des baleines et des dauphins sont développées.	Partenaires/ Membres	Élevée
8.2 : Tenir une base de données régionale pour documenter la croissance et les aspects économiques du tourisme axé sur les baleines et les dauphins.	Partenaires/ PROE	Élevée
8.3 : Évaluer la capacité de charge des populations de baleines et de dauphins pour déterminer la taille des activités.	Partenaires	Élevée
8.4 : Encourager la diversification des activités au-delà d'une seule espèce (par exemple, les baleines à bosse), si possible, pour minimiser les impacts.	Membres/ Partenaires	Intermédiaire

**INDICATEURS :**

- Base de données régionale créée pour évaluer la croissance du secteur.
- Les représentants du secteur, des pouvoirs publics et des parties prenantes (ONG, PROE) se réunissent dans les États et Territoires concernés, en fonction des besoins, pour discuter des problèmes à résoudre et des mesures à prendre.
- Recherches de référence sur les populations cibles réalisées pour formuler des recommandations concernant la capacité de charge des populations face à la croissance des activités touristiques.

**OBJECTIF 2 : Veiller à ce que les activités d'observation des baleines et des dauphins dans le Pacifique insulaire soient fondées sur les meilleures pratiques en la matière**

Actions	Promoteur	Priorité
8.5 Réviser et diffuser les Directives régionales océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins.	Partenaires/ PROE	Élevée
8.6 Encourager des réunions annuelles des parties concernées (pouvoirs publics, secteur, scientifiques, ONG) pour évaluer la gestion des activités d'observation des baleines, dresser des bilans et rendre compte des opérations.	Membres/ Partenaires	Élevée
8.7 Encourager la délivrance et la limitation des permis comme un outil de gestion.	Membres/ Partenaires	Élevée
8.8 Encourager/aider les pays à réviser/élaborer des directives/réglementations nationales conformément aux Directives océaniques sur l'observation des baleines et des dauphins (PIGWDW) approuvées par le PROE.	PROE/ Partenaires	Élevée
8.9 Élaborer et exécuter un programme régional pour le respect des lois nationales et des ateliers de formation en la matière.	Partenaires/ PROE	Élevée
8.10 Aider les pays à intégrer les directives sur l'observation des cétacés dans la réglementation.	Partenaires/ PROE	Élevée

**INDICATEURS :**

- Réunions des parties concernées organisées et rapports préparés.
- Directives révisées et diffusées.
- Permis limités pour mieux contrôler le secteur.
- Directives nationales élaborées à partir des directives régionales et intégrées dans les réglementations nationales.
- Atelier organisé pour veiller au respect national et à l'application des directives et réglementations.

**OBJECTIF 3 : Veiller à ce que les activités d'observation soient menées de manière responsable en minimisant les impacts et en maximisant les valeurs pédagogiques et économiques**

Actions	Promoteur	Priorité
8.11 : Élaborer un programme régional en vue d'actions nationales de formation des opérateurs, guides et autres personnes proposant des activités d'observation des baleines.	Partenaires	Élevée
8.12 : Élaborer des mesures pour réduire le temps de contact avec les femelles enceintes et les couples mère-enfant, y compris des zones fermées.	Membres/ Partenaires	Élevée
8.13 : Élaborer un programme de collecte de données pour les opérateurs proposant des activités d'observation des baleines (touristes et nombre d'animaux).	Membres/ Partenaires	Élevée
8.14 : Aider les pays à réaliser un dossier pédagogique pour les activités à bord des navires.	Partenaires	Intermédiaire
8.15 : Veiller à ce que les avantages socio-économiques découlant de l'observation des baleines et des dauphins soient partagés par les communautés locales.	Membres/ Partenaires	Élevée
8.16 : Veiller à ce que les études de faisabilité sur l'observation des baleines et des dauphins explorent les possibilités de développement de ces activités touristiques dans les pays.	Partenaires	Élevée

**INDICATEURS :**

- Programme régional en place en vue d'actions nationales de formation des opérateurs, guides et autres personnes proposant des activités d'observation des baleines.
- Programme élaboré et appliqué pour aider les opérateurs proposant des activités d'observation des baleines et des dauphins à recueillir des données utiles.
- Kit éducatif disponible à bord des bateaux d'observation des baleines.
- Retombées communautaires accrues de l'observation des baleines et des dauphins.
- Études de faisabilité sur l'observation des baleines et des dauphins réalisées dans de nouveaux États et Territoires membres.



© Patrice Plichon, Southern Province, New Caledonia.



## THÈME 9 : COLLABORATION ET COOPÉRATION NATIONALES, RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

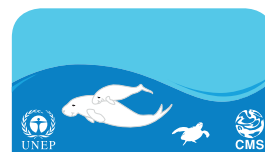
### OBJECTIF 1 : Promouvoir et renforcer la coordination, la collaboration et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour la conservation des baleines et des dauphins dans le Pacifique insulaire

Actions	Promoteur	Priorité
9.1 : Améliorer la compréhension en facilitant la mise sur pied d'un mécanisme efficace (réseau) de partage des informations permettant de traiter des questions transversales et de la conservation des espèces migratrices.	PROE/ Membres	Élevée
9.2 : Encourager et appuyer les ETIO afin qu'ils suppriment les obstacles transversaux à une application efficace du Plan d'action pour les baleines et les dauphins aux niveaux local et national.	PROE/ Membres/ Partenaires	Élevée
9.3 : Faciliter l'implication et la participation des ETIO aux réunions et initiatives régionales et internationales pour la conservation des baleines et des dauphins, en notant que les membres sont responsables de sélectionner des représentants appropriés pour ces réunions.	PROE/ Partenaires/ Membres	Intermédiaire
9.4 : Promouvoir la coopération et mettre en valeur, dans les forums nationaux, régionaux et internationaux, les réalisations et enseignements tirés de l'expérience acquise dans le domaine de la conservation des baleines et des dauphins.	Tous	Élevée
9.5 : Établir des liens avec les organisations et systèmes régionaux concernés, tels que les ORGP (par exemple en signant des protocoles d'accord dans les domaines de l'échange d'informations et de l'intégration transversale).	PROE/ Partenaires/ Membres	Intermédiaire
9.6 : Établir des partenariats/liens (par exemple, en signant des protocoles d'accord) avec les organisations concernées du secteur privé afin de réduire les menaces qui pèsent sur les baleines et les dauphins, telles que les prises accessoires, la déprédation et les débris marins (avec les secteurs des pêches et du tourisme, les ONG, etc.).	Membres/ PROE/ Partenaires	Intermédiaire
9.7 : Veiller à l'intégration de la conservation des baleines et des dauphins dans les différentes actions nationales, régionales et internationales : PANSB ; Stratégies nationales de développement durable ; Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique; Stratégie d'action pour la conservation de la nature; Groupe de travail du secteur marin du CORP; ORGP; Groupe de travail sur les PANSB. Initiative Triangle de corail, Défi micronésien, Cadre Paysage océanique, possibilités de financement, par exemple FEM.	Membres	Élevée
9.8 : Coordonner et faciliter la compilation des positions des ETIO pour les processus internationaux pertinents et les AME sur les baleines et les dauphins.	PROE/ Membres/ Partenaires	Élevée
9.9 : Évaluer, le cas échéant, les capacités des membres à mettre en œuvre le Plan d'action pour les baleines et les dauphins, le Mémoire d'entente de la CMS sur les cétacés, la CITES et la CDB, en utilisant par exemple les processus ANCR en place dans les pays.	Membres/ PROE/ Partenaires	Élevée

#### INDICATEURS :

- Nombre d'organisations, systèmes et cadres nationaux, régionaux et internationaux qui incorporent les besoins de conservation des baleines et des dauphins du Pacifique insulaire.
- Nombre de partenariats nationaux, régionaux et internationaux établis afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour les baleines et les dauphins.
- Nombre de PANSB ou de plans équivalents intégrant les mesures du Plan d'action pour les baleines et les dauphins.
- Capacités renforcées en ce qui concerne l'élaboration, la gestion et l'application de la législation et de la politique des pays/territoires.

Les Plans d'action régionaux sur les espèces marines 2013 – 2017 sont le fruit des efforts concertés du PROE, des États et territoires membres et des partenaires. La phase initiale du processus d'examen, qui a nécessité une réunion régionale, a été possible grâce au concours financier des organisations suivantes :



PROE Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement  
P.O. Box 240, Apia, Samoa,  
Téléphone : + 685 21929, Télécopie : +685 20231  
[www.sprep.org](http://www.sprep.org)

[www.sprep.org](http://www.sprep.org)

*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*